# ASSEMBLEE GENERALE

ONZIEME SESSION

Documents officiels



Page

## SEANCE PLENIERE

Mardi 10 septembre 1957, à 15 heures

New-York

## SOMMAIRE

Point 67 de l'ordre du jour:

Question examinée par l'Assemblée générale à deuxième session extraordinaire d'urgence, du 4 au 10 novembre 1956 (suite)

Rapport du Comité spécial pour la question de

Président: le prince WAN WAITHAYAKON (Thailande).

### POINT 67 DE L'ORDRE DU JOUR

Question examinée par l'Assemblée générale à sa deuxième session extraordinaire d'urgence, du 4 au 10 novembre 1956 (*suite*)

RAPPORT DU COMPTÉ SPÉCIAL POUR LA QUESTION DE HONGRIE (A/3592)

M. MOD (Hongrie): Etant donné que l'Assemblée générale n'a pas tenu compte de la protestation réitérée du Gouvernement hongrois, j'ai demandé la parole pour faire connaître la position de mon gouvernement.

A sa onzième session, l'Assemblée générale a adop-

té la résolution 1132 (XI) portant création d'un comité

- spécial de cinq membres, en vue d'enquêter sur la question hongroise et "d'établir et de maintenir un système d'observation directe en Hongrie et ailleurs, et, à cette fin, de recueillir des témoignages, de réunir des preuves et d'obtenir des renseignements, selon qu'il sera besoin, afin de communiquer ses constatations à l'Assemblée génévale. . .". Cette résolution est une flagrante violation du principe de idamental défini au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, en vertu duquel aucune disposition de la Charte "n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la Chartain
- Le Gouyernement hongrois déclare, une fois de plus, que la réation du Comité spécial par l'Assemblée générale est contraire aux principes fondamentaux définis par la Charte et que cela constitue une intervention dans les affaires intérieures de la République populaire hongroise; c'est pourquoi l'activité du Comité est illégale. Le Gouvernement hongrois—qui exprime son respect envers l'Organisation des Nations Unies — tient pour regrettable que cette organisation, créée pour réaliser les buts exaltants de l'humanité, soit utilisée pour intervenir dans les affaires intérieures de la Hongrie.
- 4. Etant donné les inexactitudes et les calomnies contenues dans le rapport du Comité spécial pour la question de Hongrie [A/3592], le Gouvernement hongrois estime nécessaire de déclarer ce qui suit
- Premièrement, l'insurrection armée qui s'est produite en Hongrie entre le 23 octobre et le 4 novembre

1956 visait à renverser, par la violence, l'ordre cous-titutionnel et social de la République populaire hongroise et à restaurer l'ancien régime fasciste de Horthy; elle était dirigée contre le progrès social du peuple hongrois; c'est, en conséquence, une contre-révolution qui a eu lieu en Hongrie entre le 23 octobre et le 4 novembre. 1956.

Deuxièmement, l'insurrection contre-révolutionnaire avait été préparée, déclenchée et soutenue par les milieux impérialistes occidentaux.

Troisièmement, les organisateurs et les dirigeants de la contre-révolution étaient les membres des anciennes classes privilégiées, des milieux féodaux, de la noblesse et les éléments fascistes horthystes chassés du pouvoir.

Quatrièmement, l'insurrection contre-révolutionnaire armée a été aidée par l'activité parjure, traître se et anticonstitutionnelle d'Imre Nagy et de son groupe,

qui s'était infiltré aussi dans le gouvernement.

Cinquièmement, les mesures prises par le gouvernement révolutionnaire hongrois des ouvriers et des paysans, pendant et après la contre-révolution, étaient basées sul les obligations que la Constitution, qui exprime fidélement et garantit les intérêts du peuple hongrois, impose au gouvernement. Ces mesures servaient à la protection de l'ordre légal dans le pays.

Sixièmement, les obligations internationales du Gouvernement hongrois exigent également que celui-ci empêche la renaissance du fascisme. C'est ainsi que l'article 4 du Traité de paix avec la Hongrie, signé le 10 février 1947, à Paris, par les puissances alliées et associées, stipule:

"La Hongrie, qui conformément à la Convention d'armistice, a pris des mesures en vue de dissoudre toutes les organisations politiques, militaires ou paramilitaires de caractère fasciste existant sur le territorre hongrois, ainsi que touté autre organisation faisant une propagande hostile aux Nations Unies, y compris une propagande revisionniste, s'engage à ne pas tolérer, à l'avenir l'existence et l'activité d'organisations de cette nature qui ont pour but de priver le peuple de ses droits démocratiques."

Septièmement, d'après la Charte des Nations Unies, tout gouvernement hongrois a donc les mêmes obligations pour empêcher la renaissance du fascisme.

Huitièmement, conformément à ses obligations constitutionnelles et internationales et aux lois du pays, le gouvernement révolutionnaire hongrois des ouvriers et des paysans s'est dressé contre l'insurrection contrerévolutionnaire. Tenant compte du fait que l'insurrection avait été fomentée par des milieux impérialistes occidentaux et qu'elle constituait un grave péril pour la paix, le Gouvernement hongrois, en tant que signataire du Traité de Varsovie, a demandé au Gouvernement de l'Union soviétique de mettre à sa disposition ses troupes stationnées en Hongrie en verzu de ce

traité. Avec l'appui des troupes soviétiques, les forces armées hongroises ont liquidé la contre-révolution et retabli l'ordre legal dans le pays. La liquidation de la contre-révolution hongroise est une affaire intérieure de la Hongrie. Le Gouvernement hongrois n'est responsable de ses actes que devant l'Assemblée nationale, organe suprême du pouvoir d'Etat.

:13: Neuvièmement, face à l'image déformée que le Comité spécial donne de la Hongrie, la vérité est que le Gouvernement hongrois et le peuple travailleur de Hongrie ont rétabli l'ordre légal et constitutionnel dans le pays. La vie économique de la Hongrie s'est stabilisée. La vie politique, culturelle et économique de la population a retrouvé son cours normal.

14. La véracité de ce qui précède devient évidente à la lumière des faits suivants.

Depuis 1945, les tentatives d'intervention des milieux impérialistes dans les affaires intérieures de la Hongrie se succèdent. Pendant les premières années qui suivirent la libération du pays, les milieux impérialistes estimajent encore qu'avel leur appui et grâce à des conspirations intérieures, les forces du fascisme de Horthy qui subsistaient étaient suffisantes pour permettre de rétablir le régime Horthy. Parmi les conspirafions, mentionnons notamment la tentative de coup d'Etat de Ferenc Nagy, préparée en collusion avec M. Chapin, ministre des Etats-Unis à Budapest à l'époque. Cette conspiration avait été organisée, avec la coopération directe de la légation des Etats-Unis, par Jozsef Mindszenty, que ladite légation cache actuellement, violant ainsi le droit international.

Trompant des millions d'Américains et d'Anglais qui haïssent les fascistes et qui ont consenti à de lourds sacrifices dans la lutte contre le fascisme au cours de la deuxième guerre mondiale, les milieux impérialistes américains ont rassemblé, sur les territoires qu'ils occupaient, les unités fascistes armées chassées vers l'Occident à la fin de la deuxième guerre mondiale et les maintiennent en armes, actuellement encore, dans des centres et des camps militaires institués et dirigés par eux sur le territoire de l'Autriche et de la République fédérale allemande, notamment à Francfort-surle-Main, à Dusseldorf, à Reichenbach, à Kaiserslautern, à Stuttgart, à Salzbourg, etc. De là, ils poursuivent une activité d'espionnage et de subversion dirigée contre la République populaire hongroise. L'activité des organisations militaires et d'espionnage se trouvant sur le territoire de l'Allemagne occidentale est dirigée par le centre de Munich, Maria Theresien Strasse 43, dont l'un des dirigeants américains était, ces derniers temps, le lieutenant-colonel Singer. Ces organisations fonctionnene sous différents noms de couverture. Il existe, par exemple, à Zindorf, Altverd Strasse 8, un foyer de jeunes qui est, en réalité, une école du service de renseignements américain (Counter-Intelligence Corps). Il est dirigé par M. Reicher, d'origine allemande.

17. Contrairement à l'allégation délibérément mensongère suivant laquelle la Hongrie a été, en automne dernier, le théâtre d'une insurrection populaire spontanée, il a été www.dvé d'une manière irréfutable que dans un rayon de 27 kilomètres autour de la capitale, des attaques armées, coordonnées suivant un plan militaire préétabli, eurent lieu simultanément dans la nuit du 23 octobre 1956 contre d'importantes institutions administratives et militaires. La radio, le service international de la centrale téléphonique, les gares et d'autres centres ferroviaires furent assiégés. Des groupes de choc préparés et organisés à l'avance atta-

quèrent les casernes des VIIIème, IXème, XIIème et XIIIème arrondissements, les dépôts d'armes du IXème arrondissement, les objectifs militaires des IIème, VIIIème, XIème et XIIIème arrondissements, les garages des Ilème, VIIème et XIIIème arrondissements La reconstitution des partis politiques interdits au lendemain de la deuxième guerre mondiale et ressus-citée pendant la période du 23 octobre au 4 novembre souligne également le Caractère fasciste et contre-révolutionnaire de l'insurrection armée. Dix-sept partis réactionnaires fascistes constituèrent alors leurs centres nationaux et recommencèrent leurs activités. Parmi ces partis, citons le parti de la Vie hongroise, parti gouvernemental de Horthy, de sinistre mémoire, le parti chrétien hongrois raciste, etc. Dans différentes localités du pays, un nombre bien plus élevé de partis fascistes furent constitués. Dans les communes de Szomod et Tat, dans le département de Komarom, ainsi qu'à Tet, dans le département de Gyor, etc., on réorganisa le parti des Croix fléchées, parti nazi que l'opinion publique internationale connaît également. La croix gammés fit sa réapparition sur les murs des maisons, L'excitation chauvine, l'irrédentisme, l'antisémitisme et la terreur blanche étaient les corollaires de l'apparition des partis fascistes et réactionnaires qui s'étaient attaqués aux conquêtes du peuple.

Les contre-révolutionnaires assassinèrent, à Budapest et dans le pays, des centaines d'hommes progressistes de différentes conceptions, des ouvriers décorés, des présidents de coopératives agricoles, des fonctionnaires publics. Ils massacrèrent des travailleurs à Papa et à Miskolc, uniquement parce qu'ils étaient juifs. A Budapest, 1.700 personnes furent emprisonnées, et dans le pays, plus de 3.000 personnes qui furent condamnées à mort ne doivent la vie qu'à l'intervention, en temps opportun, du gouvernement révolutionnaire des ouvriers et des paysans. Parmi les personnes massacrées, pas une seule n'était un industriel, un propriétaire foncier ou un ex-membre de l'un des organismes d'Etat

du régime Horthy.

Le caractère prétendu populaire et spontané de l'insurrection est formellement démenti par le fait que les groupes armés des contre-révolutionnaires, pour élargir leur base militaire, libérèrent systématiquement 3.324 criminels de guerre et personnes accusées de crimes contre le peuple, des fascistes, des espions, des conspirateurs, etc., ainsi que 9.962 criminels de droit commun, dûment condamnés, assassins, voleurs, cambrioleurs, etc. Ceux-ci furent armés sur-le-champ,

Les bandes contre-révolutionnaires pillaient et incendiaient. Elles incendièrent et pillèrent notamment le grand magasin Corvin, le grand magasin de la Mode, le grand magasin de la Qualité, le grand magasin Rayon de soleil, etc. Elles incendièrent, en outre, le Musée national, l'hôtel Royal et d'autres édifices publics. La valeur seule des marchandises volées et détruites se monte à plusieurs centaines de milliers de forints, le dommage total causé par la contre-révolution est évalué à 22 milliards de forints.

Sous l'effet de la campagne d'excitation et des promesses séduisantes irresponsables des milieux impérialistes occidentaux, environ 180.000 personnesdont plus de 30,000 enfants mineurs — ont quitté leur patrie et végètent aujourd'hui à l'étranger dans des conditions difficiles et, à peu d'exceptions près, dans la misère.

Par leurs dispositions anticonstitutionnelles, Imre Nagy et son groupe à l'intérieur du gouvernement, attaquèrent l'ordre légal et appuyèrent la contre-révolution. Les principales mesures illégales et anticonstitutionnelles prises par Imre Nagy sont les suivantes.

24. Premièrement, il ignora délibérément l'Assemblée nationale, organe suprême du pouvoir d'Etat; il prit même des mesures arbitraires en vue de sa dissolution.

même des mesures arbitraires en vue de sa dissolution.

25. Deuxièmement, il mit le Conseil de présidence à l'écart en ne soumettant aucune des ses dispositions à son approbation.

26. Troisièmement, il mit fin à l'activité du gouvernement et gouverna à l'aide d'un cabinet restreint,

d'une façon anticonstitutionnelle.

27. Quatrièmement, pour couronner son œuvre, contrairement aux dispositions de la loi III de 1955, votée par l'Assemblée nationale, et contrairement au droit international il dénonce le Trailé de Varsovie et imposa

par l'Assemblée nationale, et contrairement au droit international, il dénonça le Traité de Varsovie et imposa le retrait des troupes soviétiques de Budapest, Tout cela montre, d'une façon manifeste, la trahison d'Imre Nagy et consorts qui violèrent leur serment.

28. Il est évident que, malgré les stipulations du Traité de paix, les milieux impérialistes des Etats-Unis et d'autres grandes puissances aident et organisent la propagande fasciste depuis des années et qu'ils ont préparé l'insurrection contre-révolutionnaire d'octobre. Cette affirmation est prouvée par les faits suivants.

29. Dès le lendemain de la deuxième guerre mondiale, les milieux impérialistes consacrèrent de grandes sommes au financement des activités dirigées contre les pays de démocratie populaire. Plus tard, le Sénat des Etats-Unis vota la loi de 1951 sur la sécurité mutuelle, qui prévoyait une somme annuelle de 100 millions de dollars portés à 125 millions de dollars.

millions de dollars — portée à 125 millions de dollars depuis 1956 — consacrée au travail de sape contre les pays de démocratie populaire.

30. En 1950, le Congrès des Etats-Unis ratifia la loi dite "Lodge", qui visait à faciliter le recrutement de légions anticommunistes. Les effectifs des légions furent fixés à 12.500, chiffre qui devait être porté plus tard

à 25.000. Les membres des légions sont recrutés parmi les réfugiés des pays socialistes. Ces hommes reçoivent des formations diverses et, après leur service dans l'armée américaine, obtiennent la nationalité américaine. 31. Le plan stratégique du renversement, en deux

phases, des régimes des pays de démocratie populaire fut élaboré. En vertu de ce plan, les milieux impérialistes soutenaient, par tous les moyens, toute force intérieure pouvant être mobilisée contre les régimes de démocratie populaire.

32. En outre, en vue de réaliser leur plan stratégique

strategique et de rendre plus efficace leur activité de sape, ils instituèrent à Munich un centre d'agitation et de propagande qui travaille en étroite coopération avec le centre des organisations d'espionnage et de subversion. Ils exploitent deux stations radiophoniques: Radio-Europe libre et la Voix de l'Amérique, qui diffusent des programmes dénigrant le régime et le Gouvernement

de la République portulaire hongroise, encouragent les éléments contre-révolutionnaires et les invitent à renverser le régime. Pendant la contre-révolution, ces postes de radiodiffusion étaient parmi les principaux dirigeants de l'activité des rebelles.

33. Le colonel Bell, collaborateur de Radio-Europe libre, dont nous savors pertinemment au'il est employé par un service d'espisonnage américain, fixa la tactique à suivre et les revendications à formuler. Lorsque, par exemple, le Gouvernement hongrois a proclamé le cessez-le-feu pour mettre fin à toute effusion de sang

et que ce cessez-le-feu fut respecté par les forces armées gouvernementales, le colonel Bell invita les insurgés à ne pas respecter le cessez-le-feu et à ne pas déposer les armes, mais à continuer le combat jusqu'à l'écrasement total de l'ordre légal. Les milieux impérialistes des Etats-Unis et d'autres puissances impérialistes envoyèrent en Hongrie des espions et des éléments subversifs et constituérent, avec leur aide, des organisations contre-révolutionnaires: Partisans blanc, Mouvement de la fidélité, etc. Leur activité était dirigée par l'intermédiaire de Radio-Europe libre qui était, à l'aide d'émissions chiffrées, en liaison avec les groupes hostiles au régime envoyés en Hongrie. C'est également au centre de propagande de Munich que furent organisées les campagnes de ballons à l'aide desquels des tracts furent làchés sur la Hongrie. C'est également par la voie de ballons que fut répandue une partie des tracts des organisations contre-révolutionnaires créées par eux, comme les tracts du mouvement fasciste organisé au début de 1956 sous le nom

étaient imprimés à Munich.

35. L'état-major de l'émigration contre-révolutionnaire était constitué de politiciens enfuis de Hongrie qui s'étaient proposé pour tâche de restaurer le régime déchu de Horthy et de Szalasi. Cet état-major fut pourvu de toutes les ressources matérielles nécessaires et la liberté de déplacement des Etats-Unis jusqu'à la frontière hongroise leur fut assurée. Ils soutenaient des organisations d'émigrés de caractère ouvertement fasciste, telles que le Mouvement hongrois de la liberté avec, à sa tête, l'ex-colonel général horthyste Ferenc Kisbarnaki-Farkas; la Communauté fraternelle des

de "Mouvement de la résistance nationale". Ces tracts

frontière hongroise leur fut assurée. Ils soutenaient des organisations d'émigrés de caractère ouvertement fasciste, telles que le Mouvement hongrois de la liberté avec, à sa tête, l'ex-colonel général horthyste Ferenc Kisbarnaki-Farkas; la Communauté fraternelle des combattants hongrois, dirigée par le major général horthyste Andras Zako, et le groupe du colonel général horthyste Hugo Szonyi. Ils soutenaient aussi le mouvement des "hungaristes" qui poursuivent la politique hitlérienne de Szalasi. Ce mouvement édite un journal à Salzbourg.

36. Plusieurs dirigeants et fonctionnaires des légations de certains pays occidentaux à Budapest agissaient de concert avec les organisations susmentionnées. Ils utilisaient les informations recueillies sur les problèmes

tactique du renversement de l'ordre légal en Hongrie. Une proposition a été formulée à ce sujet par la légation des Etats-Unis dans son télégramme A-349 du 28 avril 1949. En 1953, M. Christian M. Ravendal, ministre des Etats-Unis à Budapest, et M. George M. Abbott, conseiller de légation, mirent au point une tactique détaillée visant à renverser l'ordre constitutionnel de la Hongrie. Ces rapports contiennent les grandes lignes de la tactique à suivre en vue d'entraver le développement économique et politique de la Hongrie, tactique qui prévalait également dans la politique officielle du Gouvernement des Etats-Unis.

37. Plusieurs fonctionnaires des légations de certains pays occidentaux furent pris en flagrant délit d'espionnage et durent être expulsés du pays. Avant, pendant

de la politique intérieure hongroise pour élaborer la

37. Plusieurs fonctionnaires des légations de certains pays occidentaux furent pris en flagrant délit d'espionnage et durent être expulsés du pays. Avant, pendant et après la contre-révolution, ces légations maintenaient des relations étroites avec les organisations contre-révolutionnaires créées en Hongrie, leur donnaient des conseils et les mettaient en rapport entre elles. Une telle activité a été déployée par le colonel J. N. Cowley, attaché militaire de la légation du Royaume-Uni à Budapest qui, à l'époque de la contre-révolution, maintenait des rapports réguliers avec Pal Maleter, l'un des dirigeants militaires de l'insurrection armée. Il donnait des conseils à Maleter et l'informait des mouvements

des forces armées hongroises et soviétiques. Il poursuivait en même temps une large activité en vue de recueillir des informations sur l'équipement de l'armée populaire hongroise. A l'issue de l'entretien entre Maleter et Cowley, Radio-Europe libre exigea la nomination de Maleter au poste de ministre de la défense nationale,

Pendant la contre-révolution, la légation des Etats-Unies à Budapest a mis en service, dans l'immeuble de la légation, deux émetteurs-récepteurs radiophoniques clandestins.

· 39. . Pendant la contre-révolution, les milieux impé-rialistes occidentaux envoyèrent en masse, d'Autriche, d'Allemagne occidentale et d'ailleurs, des groupes fascistes en Hongrie et firent parvenir des armes aux insurgés dans des convois de la Croix-Rouge. Les

autorités hongroises se sont emparées notamment des armes en provenance des pays occidentaux. Plusieurs d'entre elles n'avaient pas encore été en usage à l'époque de la deuxième guerre mondiale. Telles étaient: la mitraillette U.S. carbine, de fabrication américaine; la carabine éclair M-P 44, de fabrication allemande; la mitraillette Thompson, de fabrication anglaise, de type

La brutale intervention des milieux impérialistes est rendue évidente par le fait que, pendant la contrerévolution et après celle-ci, des groupes armés formés précédemment en Allemagne occidentale et

récent; le pistolet automatique Waffenfabrik Mauser,

fabriqué en Allemagne occidentale,

Autriche furent envoyés en Hongrie. Parmi les dirigeants de ces groupes les autorités hon-groises ont arrêté Jozsef Katona qui, à la tête de 35 hommes, avait franchi la frontière hongroise;

ce groupe avait été envoyé par l'organisation Caritas,

fonctionnant à Salzbourg en tant qu'organisation de couverture des services de renseignements des Etats-Unis. Janos Nagy, ancien membre du prétendu conseil révolutionnaire de Strasbourg, reconnut qu'un groupe de 300 légionnaires avait été envoyé en Hongrie.

L'intervention occidentale est prouvée, en outre, par le fait que, pendant la contre-révolution, on envoya en Hongrie de nombreux politiciens horthystes, tels que les comtes Apponyi et Fesztetish. Le duc de Löwenstein vint également à Budapest où il eut des entretiens avec Mindszenty. Ferenc Nagy accourut également à Vienne, où il ne put continuer son chemin; mais il donna, par téléphone, des instructions à ses

partisans à Budapest. 42. Lorsque les hommes politiques dirigeants des impérialistes ont vu que les contre-révolutionnaires remportaient des succès, ils ne dissimulèrent plus qu'ils avaient eux-mêmes préparé la contre-révolution. Répondant à une question posée par des journalistes, Allan

Dulles, frère du Secrétaire d'Etat américain, chef du service d'espionnage des Etats-Unis, déclara qu'il avait été au courant de l'insurrection hongroise longtemps avant le déclenchement de cette insurrection. La radio de Londres ne dissimulait pas non plus ses objectifs; bien que qualifiant maintenant l'insurrection de spontanée, en octobre, dans de nombreuses émissions, elle excitait à la destruction de l'appareil d'Etat de la Ré-

publique populaire hongroise.

43. Par suite de l'intervention occidentale, l'indépendance de la Hongrie et la cause de la paix ont été directement menacées; il y avait, pour le peuple hongrois, le danger imminent de voir le fascisme arriver au pouvoir. Le péril fut accru par le fait qu'Imre Nagy dénonça arbitraitement le Traité de Varsovie, qui avait été approuvé et ratifié par l'Assemblée na-

tionale. En même temps, sur le conseil des milieux impérialistes, un contre-gouvernement se constitua en Hongrie occidentale; ce gouvernement voulait diviser le pays en deux. 44. Etant donné cette situation, pour rétablir l'ordre

constitutionnel et éviter la guerre, 16 ministres du gouvernement, fidèles à leur serment, se tournèrent contre le groupe traître d'Imre Nagy; ces ministres réorganisèrent, le 3 novembre, le gouvernement de la République populaire hongroise, sous le nom de gouvernement révolutionnaire des ouvriers et des paysans,

Des membres de ce gouvernement furent nommés par le Conseil de la présidence de la République populaire

hongroise et ils prêtèrent officiellement serment. Le gouvernement révolutionnaire des ouvriers et des paysans engagea la lutte contre la contre-révolu-

tion; il annula les dispositions illégales et anticonstitutionnelles d'Imre Nagy et consorts et demanda au Gouvernement soviétique que les troupes soviétiques stationnant en Hongrie continuent à soutenir la lutte des forces armées hongroises à Budapest également.

Après le 4 novembre, le gouvernement révolu-

tionnaire des ouvriers et des paysans a rétabli l'ordre constitutionnel dans le pays. Par ses mesures politiques et économiques, il gagna la confiance des masses travailleuses, qui témoignèrent cette confiance par des

meetings auxquels participaient des centaines de milliers de personnes, et par les bons résultats obtenus dans la production. Dès le mois d'août de cette année, la production industrielle atteignait 98 pour 100 de son

niveau d'avant octobre 1956. La somme des dépôts en banque et à la caisse d'épargne qui, en décembre 1956, avait diminué de moitié, dépasse maintenant de 1,5 pour 100 le montant d'avant octobre, ce qui est un autre signe de la santé économique et de la confiance croissante qui animent le pays. Durant la première

moitié de l'année la somme des impôts payée dépassait

de 6,2 pour 100 les sommes payées durant la période

correspondante de 1956. 47. Lors de sa session de mai 1957, l'Assemblée nationale, en présence de 293 députés sur 298, approu-

va à l'unanimité et confirma l'activité du gouvernement et les mesures qu'il avait prises. L'un des signes indéniables de la confiance du peuple envers le gouvernement est fourni par les résultats des élections aux conseils locaux qui eurent lieu dans le premier semestre de l'année. Au printemps de

cette année, 7,7 pour 100 des sièges étaient à pourvoir; au cours des élections, 94,95 pour 100 des 265.630 inscrits ont voté. Les élections s'effectuèrent au scrutin secret; 99,4 pour 100 des électeurs votèrent pour les candidats du Front populaire.

Les milieux impérialistes de certains pays ne se résignent pas à leur échec; ils continuent leur campagne d'excitation. C'est pourquoi le rapport du Comité spécial a pour but, non pas d'exposer la vérité, mais de faire une propagande hostile à la République populaire hongroise. C'est ce que montre, entre autres, le fait 1/2 le rapport avait été imprimé à fort tirage et en plusieurs langues avant même que l'Assemblée générale ait pris position à ce sujet. Un tel procédé compromet également l'Organisation des Nations Unies. C'est dans ce dessein de propagande que le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni a préfacé, contre tous les usages diplomatiques, l'édition abrégée

du rapport publiée dans le Royaume-Uni. La composition du Comité spécial et les méthodes de la prétendue "enquête" ne sont conformes ni aux principes de la Charte ni aux usages du droit international. Il est caractéristique, en ce qui concerne la composition du Comité, que la présidence en ait été assignée à M. Andersen qui, ministre de la défense réponale du Danemark pendant la seconde guerre mondiale, avait facilité l'occupation de son pays par les forces hitlériennes, livré le Danemark aux forces armées nazies qui ont infligé de terribles souffrances aux peuples de l'Europe et, non en dernier lieu, au peuple hongrois.

51. Il est aussi caractéristique, en ce qui concerne l'activité du Comité, que son rapport se fonde sur les déclarations de témoins anonymes ou de personnes telles que Bela Kiraly, espion démasqué et condamné en Hongrie. Le rapport du Comité spécial a attribué une très grande importance aux déclarations d'Anna Kethly, qu'il mentionne toujours comme ministre du gouvernement Imre Nagy, alors qu'en réalité, si elle avait bien été invitée par le gouvernement Nagy à sièger parmi les membres du Conseil des ministres, elle n'à jamais prêté le serment officiel (comme le montrent les documents en possession des autorités hongroises); en effet, dès le 30 octobre 1956, elle avait quitté le pays et n'avait même pas été nommée légalement membre du Gouvernement hongrois.

52. Pour toutes ces raisons, le Gouvernement hongrois estime de bon droit que les procédés du Comité spécial sont indignes de l'Organisation des Nations Unies. M. Hammarskjold lui-même pourra se convaincre de l'inexactitude des affirmations contenues dans le rapport du Comité spécial si, acceptant l'invitation du Gouvernement hongrois, il se rend en Hongrie.

Le Gouvernement hongrois estime donc nécessaire que l'Assemblée générale décide: premièrement, de constater que la création du Comité spécial est incompatible avec le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, d'annuler sa résolution 1132 (XI) et de dissoudre le comité spécial; deuxièmement, de condamner le rapport du Comité spécial en tant qu'intervention dans les affaires intérieures de la Hongrie et en tant que calomnie et excitation à la guerre; de condamner les forces impérialistes qui, depuis des années, poursuivent une activité de sape contre les institutions de la République populaire hongroise, interviennent dans les affaires intérieures de l'Etat hongrois souverain et menacent ainsi la paix; troisièmement, d'inviter les gouvernements intéressés à interdire les organisations créées en vue de poursuivre le travail de sape contre la Hongrie, telle Radio-Europe libre et, condamnant les procédés employés par le Gouvernement des Etats-Unis, d'inviter ce gouvernement à couper les crédits alloués en vertu de la loi sur la sécurité mutuelle votée en 1951

54. Le Gouvernement hongrois estime également nécessaire que l'Assemblée générale tourne son attention, dans l'intérêt de la paix du monde, sur l'interdiction des armes nucléaires, sur les questions d'importance vitale du désarmement et sur l'interdiction du réarmement allemand, lequel menace tout particulièrement le peuple hongrois.

pour saper l'ordre intérieur d'autres Etats.

ment le peuple hongrois.

55. Le Gouvernement hongrois soutient les propositions des Etats Membres qui demandent à l'Assemblée générale d'inscrire à son ordre du jour les agressions

à Oman.

56. Enfin, le Gouvernement hongrois a l'honneur de proposer à l'Assemblée générale d'inviter tous les gouvernements occidentaux intéresses à permettre et à promotivoir le rapatriement de tous les Hongrois

sanglantes des impérialistes en Algérie, à Chypre et

mineurs qui vivent sur le territoire de leurs pays respectifs et à abolir toutes les dispositions illégales et inhumaines qui empêchent le retour des Hongrois échoués dans les pays occidentaux et qui sont profondément décus.

57. J'espère que les Etats membres apprécieront, quant au fond, la déclaration du Gouvernement hongrois, et éventuellement, à la lumière de celle-ci, reconsidéreront leur point de vue préconçu. Je réserve en outre le droit de la délégation hongroise d'intervenir à nouveau dans le débat si la nécessité s'en fait sentir.

58. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole, pour une motion d'ordre, au représentant du Danemark.

59. M. ESKELUND (Danemark) [traduit de l'anglais]: L'orateur qui vient de parler au nom du régime institué actuellement en Hongrie ne s'est pas contenté de faire une série d'affirmations étonnantes qui, dans la mesure où je puis en juger, sont toutes démenties dans le rapport du Comité spécial [A/3592], il a encore osé s'en prendre personnellement au Président du Comité. C'est avec indignation que je m'élève contre cette attaque parfaitement déplacée. Mon gouvernement, ayant appris par une déclaration du Ministre hongrois des affaires étrangères, il y a déjà quelques semaines, que le Président du Comité allait être l'objet d'attaques personnelles, a protesté vigoureusement auprès du Gouvernement hongrois contre une telle manœuvre.

60. Non seulement il n'y a rien de vrai dans ce qu'a dit à ce propos le représentant du régime institué actuellement en Hongrie, mais encore— et cela on ne peut l'ignorer— les observations de ce représentant, comme les bruits répandus en Hongrie, s'inspirent d'articles calomnieux écrits par un homme qui, il y a deux mois à peine, a été condamné à quatre mois de prison pour avoir, en 1940, porté des accusations mensongères contre le gouvernement. Le seul fait que l'attaque odieuse dirigée contre le Président du Comité vienne de sources aussi méprisables suffira, je pense, à démontrer qu'elle est sans fondement et qu'il faut ne pas tenir cette assemblée en haute estime pour oser proférer devant elle les inqualifiables invectives que nous avons entendues.

61. M. MALOLES (Philippines) [traduit de l'anglais]; La majorité de l'Assemblée a déjà approuvé le rapport du Comité spécial pour la question de Hongrie; je voudrais associer mon gouvernement à cette approbation. Pour nous, la véracité des faits exposés dans ce rapport ne fait aucun doute; le l'apport est complet, il est détaillé, il présente les témoignages recueillis avec l'accent même de la vérité et de la justice,

62. Ce que dépeint le rapport n'est pus nouveau. C'est l'histoire bien connue de la répression impitoyable d'un peuple qui cherche à réaliser ses légitimes aspirations. Le Comité spécial a établis incontestablement que le soulèvement en Hongrie à été une véritable révolution parce qu'il a eu l'appui total du peuple et qu'il a été provoqué par des injustices persistantes et intolérables. Cette définition de la révolution reste valable, que ce soit pour les marxistes ou pour les autres. Le Comité spécial à aussi établis d'une manière encore plus convaincante si la chose est possible, la réalité de l'intervention soviétique et de ses conséquences, à savoir la répression, les violations persistantes des droits fondamentant de l'homme et les déportations en masse de patriotes hongrois.

63. La délégation des Philippines est heureuse de figurer parmi les auteurs du projet de résolution sur la question de Hongrie [A/3658 et Add. 1]. La décision prise par 37 pays, qu'appuiera nous l'esperons la grande majorité des pays épris de liberté, de porter la question devant la douzième session de l'Assemblée générale et d'approuver le rapport et les conclusions du Comité spécial, reflète d'une façon éclatante la profonde inquiétude qu'éprouvent les Nations Unies et leur volonté de faire de la Charte l'instrument vivant de la sauvegarde des libertés de tous les peuples, quelles que soient leur idéologie, leur race, leurs croyances ou leur couleur.

La question dont est saisie l'Assemblée est en effet la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'intervention armée massive d'une puissance sur le territoire d'une autre puissance dans l'intention avouée de s'ingérer dans les affaires intérieures de cette dernière - pour reprendre les termes employés par le Comité et ceux de la définition que l'Union soviétique elle-même a donnée de l'agression doit être considérée comme une question dont la communauté internationale a lieu de se préoccuper. La question qui se pose n'est pas tant celle de l'intervention armée en Hongrie que celle de savoir si une intervention armée quelconque d'une grande puissance dans les affaires intérieures d'une petite nation est conforme à la justice, à la morale et au droit. C'est à ce point de vue que la question doit nécessairement intéresser au premier chef toutes les petites nations et nous sommes nombreux ici qui voulons voir nos libertés protégées par la Charte. La question présente un intérêt particulier aussi pour les nations qui, ne possédant pas la puiss nce nucléaire et militaire nécessaire pour assurer leur protection, ne peuvent que faire appel à l'opinion mondiale et au sens universel de la morale et de la justice, qui constituent leur seule garantie. Sous cet angle, le projet de résolution revêt une grande importance.

Prétendre que c'est sur la demande du Gouverne-Cment hongrois que les forces soviétiques sont intervenues en Hongrie conformément aux obligations qui découlent pour l'URSS du Traité de Varsovie, ne justifiera jamais cette intervention. On pourrait, tout au plus, parler de prétexte mais certainement pas de justification. Rien dans le Traité de Varsovie du 14 mai 1955, ni dans le Traité de paix avec la Hongrie du 10 février 1947, ni dans le Traité d'amitié de coopération et d'assistance mutuelle, conclu entre l'URSS et la Hongrie le 18 février 1948, ne peut justifier, même implicitement, même très indirecte-ment, l'intervention armée de l'URSS et les mesures de répression qui ont accompagné cette intervention et qui ont privé la Hongrie de sa liberté et de son indépendance et le peuple hongrois de ses libertés

fondamentales.

.66. Aux termes du Traité de paix avec la Hongrie, la présence des forces armées soviétiques en Hongrie n'est motivée que dans la mesure où elles lui sont "nécessaires pour le maintien des lignes de communication de l'armée soviétique avec la zone soviétique d'occupation en Autriche" (art. 22). Cette présence est devenue inutile du fait du Traité avec l'Autriche du 15 mai 1955, qui a mis fin à l'occupation de l'Autriche et en vertu duquel les dernières unités soviétiques ont quitté Vienne le 19 septembre 1955.

67. On se rappellera à ce propos — car ce fait nous paraît particulièrement significatif — que le 14 mai 1955, c'est-à-dire un jour avant la signature du Traité avec l'Autriche, le Gouvernement de l'URSS et les Gouvernements de la Hongrie, de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la Roumanie et de la Tchécoslovaquie ont conclu un traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle connu sous le nom de "Traité de Varsovie".

Ce traité, qui est entré en vigueur le 5 juin 1955 et qui, selon les termes du préambule, aurait été rendu nécessaire par la formation de "l'Union de l'Europe occidentale", peut difficilement être invoqué pour justifier une intervention quelconque et encore moins une intervention armée. Tout au contraire, le Traité stipule que les parties devront se conformer aux dispositions de la Charte des Nations Unies, ce qui signifie notamment qu'elles devront s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Dans le préambule et dans l'article 8 du Traité, les parties contractantes déclarent qu'elles respecteront mutuellement leur indépendance et leur souveraineté, ainsi que le principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

L'intervention armée et les mesures de répression qui ont plongé la Hongrie dans un bain de sang constituent précisément les actes que l'Union soviétique s'étaient engagée à ne pas commettre, et sont un défi porté à l'opinion mondiale et au Traité de Varsovie. On ne peut trouver un cas plus évident et d'un plus grand intérêt historique que cette interprétation inversée d'un traité.

Il est vrai que les articles 3 et 4 du Traité de Varsovie prévoient que les parties contractantes se consulteront d'urgence et s'accorderont mutuellement une assistance immédiate individuellement ou par entente avec les autres Etats signataires par tous les moyens qui leur sembleront nécessaires, y compris l'emploi de la force armée. Mais — et c'est là une condition capitale — cette disposition ne joue que dans le cas d'agression armée en Europe contre un ou plusieurs des Etats signataires du Traité, de la part d'un Etat quelconque ou d'un groupe d'Etats, et, par conséquent, seulement dans le cas de légitime défense, individuelle ou collective, conformément aux

dispositions de l'Article 51 de la Charte. Ces conditions étaient-elles remplies dans le cas de la Hongrie? La Hongrie a-t-elle jamais été sous la menace d'une attaque armée de la part d'un Etat ou d'un groupe d'Etats d'Europe? Personne ne niera que la seule attaque ou menace d'attaque dont la Hongrie ait été l'objet est l'attaque armée des forces soviétiques. La Hongrie n'a jamais été l'objet d'aucune menace ni d'aucune attaque de la part d'aucun pays. Les seules hostilités qui aient eu lieu - combats d'une inégalité flagrante et que rien ne justifiait — ont opposé les divisions blindées soviétiques avec leur supériorité écrasante au peuple hongrois: ouvriers, paysans, étudiants et prolétaires, que le communisme prétend protéger, mais qui ont été impitoyablement exterminés par les forces soviétiques. Selon des renseignements provenant de source autorisée, 26.000 personnes ont été tuées au cours de ces combats sanglants. Est-ce là le cas de légitime défense prévu à l'Article 51 de la Charte? Si oui, il est grand temps que nous examinions la Charte de près et que nous la revisions pour la faire cadrer avec l'affaire hongroise.

Je voudrais maintenant résumer les arguments invoqués à l'encontre de la thèse de l'URSS qui prétend que le Gouvernement hongrois a demandé l'aide des troupes soviétiques, conformément aux dispositions

du Traité de Varsovie, afin d'éviter de nouvelles pertes en vies humaines et de défendre l'ordre démocratique et le gouvernement du peuple. Ces arguments parlent d'eux-mêmes: premièrement, les dispositions de l'article 2 du Traité de paix avec la Hongrie garantissent au peuple hongrois l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales; deuxièmement, le Traité de Varsovie est un pacte de défense contre une agression extérieure, ne l'oublions pas; troisièmement, les forces armées stationnées sur le territoire d'un pays étranger en vertu d'une alliance défensive contre une agression extérieure ne peuvent être employées pour étouffer un mouvement populaire visant à changer le régime politique de ce pays; quatrièmement, la légiti-mité du gouvernement Kadar, à l'époque où il a demandé une assistance militaire, est douteuse; cinquièmement, le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, qui interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'indépendance de tout Etat, a amené l'Assemblée générale à déclarer, dans sa résolution 1131 (XI) du 12 décembre 1956 qu''en ayant recours à la force armée contre le peuple hongrois, le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques viole l'indépendance politique de la Hongrie". Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a condamné la violation de la Charte des Nations Unies que l'URSS commet en privant la Hongrie de sa liberté et de son indépendance et le peuple hongrois de l'exercice de ses droits fondamentaux.

73. Celui qui dit représenter ici le gouvernement Kadar a déclaré qu'aux termes du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, les Nations Unies ne peuvent pas intervenir dans les affaires intérieures d'un Etat. Mais, selon le même paragraphe, ce principe "ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coerci-tion prévues au Chapitre VII". Aux termes de l'Article 51 du Chapitre VII, aucune disposition de la Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas d'une agression armée, et les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit n'affectent en rien le pouvoir qu'a le Conseil d'agir de la manière qu'il juge nécessaire. D'autre part, aux termes de l'Article 10, l'Assemblée générale peut discuter toutes questions ou affaires rentrant dans le cadre de la Charte et formuler des recommandations sur ces questions ou affaires. Quelles sont les affaires sur lesquelles l'Assemblée peut faire des recommandations? Voyons quels sont les buts des Nations Unies. L'Article premier dit: "Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin: prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix..." Ces pouvoirs de l'Assemblée sont très étendus et l'Organisation dispose des pouvoirs et des moyens nécessaires pour atteindre les buts énoncés dans la Charte. Le fait ne peut plus être mis en doute.

74. J'ai rappelé tout ce qui précède pour montrer que ce que voulait le gouvernement Nagy, gouvernement légitime de la Hongrie, c'était obtenir le retrait et non l'intervention des forces armées soviétiques; que le gouvernement Kadar a été imposé par les forces armées de l'URSS et qu'il ne peut, aux termes de la constitution hongroise, prétendre avoir été le gouvernement légitime de la Hongrie au moment où il a, affirme-t-il, demandé au commandant soviétique d'intervenir.

75. La seule raison d'être de cette intervention, c'est la volonté de l'URSS de sauver un régime politique et de conserver un allié militaire dans sa zone d'influence. De

ce fait, l'Union soviétique se trouve condamnée par la Charte, par le Traité de Varsovie, et, ironiquement, par la définition de l'agression qu'elle a elle-même proposée en 1956 au Comité chargé de cette question. En effet, l'URSS a proposé qu'une agression directe ou indirecte ne puisse être justifiée par des considérations telles que "la situation intérieure d'un Etat quelconque" soit par exemple "mouvements révolutionnaires ou contre-révolutionnaires, guerre civile, troubles ou grèves" et l'"établissement ou maintien, dans un Etat quelconque, de tel ou tel régime politique, économique ou social". [A/3574, annexe II.] Ainsi l'URSS se trouve prise à son propre piège.

76. La délégation des Philippines félicite le Comité spécial pour la façon impartiale avec laquelle il a analysé les nombreux témoignages verbaux et écrits qu'il a recueillis. Le Comité a jugé, sans passion ni parti pris, de la force et de la cohérence des témoignages recueillis, il en a vérifié les sources, l'authenticité et la véracité, il en a déterminé la valeur en tant qu'éléments de preuve. Le Comité n'a formulé de conclusions qu'après avoir procédé à des vérifications et contre-vérifications qui honoreraient les plus grands tribunaux internationaux. Aucun élément de preuve qui puisse jeter un jour sur l'affaire hongroise ne lui a échappé. La délégation des Philippines est persuadée qu'il n'était pas possible de faire mieux.

77. Les Gouvernements hongrois et soviétiques lui ayant refusé leur coopération, le Comité n'a pas pu recueillir leur témoignage; le fait est sans importance, car ces témoignages n'auraient guère ajouté aux renseignements qu'il possédait déjà.

Il y a eu les rapports objectifs que les représentants diplomatiques de la Belgique, des Etats-Unis, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont rédigés sur les lieux, lors du soulèvement; îl y a eu les témoignages de travailleurs qualifiés et non qualifiés, tant communistes que non communistes, de membres du club Petofi de Hongrie, de dirigeants des conseils d'ouvriers, d'ingénieurs, de techniciens, d'intellectuels, de soldats, d'officiers, de rescapés de la déportation en URSS, de médecins et d'infirmières en mission pour la Croix-Rouge en Hongrie, de fonctionnaires et de citoyens hongrois de croyances différentes et appartenant à diverses confessions religieuses, dont aucun n'avait quitté la Hongrie avant la révolution d'octobre-novembre. Certains témoins se sont enfuis après le soulèvement et l'un d'entre eux est retourné en Hongrie afin d'en faire sortir sa famille et ses amis.

79. Tout cela sans parler d'une série de preuves matérielles, fournies à l'époque des événements par des nouvelles de presse, des informations diffusées en anglais et en hongrois, pendant la révolution, par la radio officielle hongroise et par des stations non officielles, ainsi que des documents officiels hongrois que l'on a pu se procurer, notamment des numéros du journal officiel, le Livre blanc et les déclarations officielles du Gouvernement hongrois. Par l'intermédiaire du Secrétaire général, les Gouvernements hongrois et roumain ont été officiellement priés de permettre au Comité d'enquêter en Hongrie même. (Si j'ai parlé du Gouvernement roumain, c'est parce que M. Nagy était en Roumanie au moment de la demande.) Les gouvernements ont refusé.

80. Etant donné la documentation détaillée et complète qu'il a pu se procurer, le Comité est d'avis — et il ne peut y avoir de doute à ce sujet — que les renseignements que les Gouvernements de l'URSS et de la Hon-

grie auraient pu fournir n'auraient pu modifier les principales conclusions auxquelles le Comité est arrivé, sauf à préciser quelques points particuliers du rapport. Le fait que les enquêtes ont en un caractère unilatéral n'a pas d'importance. Ce qui compte ici c'est que les pays accusés ont eu largement l'occasion d'exposer leur côté de l'affaire; il ne l'ont pas fait et ils continuent à refuser de le faire. On ne pourrait contester la validité des conclusions du Comité pour cette seule raison. Compte tenu du volume et de la diversité de la documentation soumise au Comité et de son caractère absolument probant, il ne peut y avoir aucun doute sur l'exactitude de ces conclusions. La présence du représentant de Ceylan, pays politiquement non engagé, le fait que ce représentant a signé le rapport avec les autres membres du Comité ne peuvent que nous convaincre de l'impartialité et de l'esprit d'équité avec lesquels le Comité a conduit ses

- 81. Revenons à quelques déclarations du représentant du gouvernement Kadar; le soulèvement a été, affirmet-il, l'œuvre de réactionnaires et d'impérialistes qui tentaient de rétablir l'ancien régime fasciste. Tout ce que le Comité spécial a pu dire—et les faits, ainsi que les documents, le prouvent—c'est que pareille accusation est absolument dénuée de tout fondement, car, à l'époque de l'insurrection, toutes les positions militaires et tous les aérodromes à l'intérieur de la Hongrie étaient sous la surveillance et le contrôle de l'Union soviétique.
- 82. Le soulèvement n'a pas été préparé à l'avance. Il présentait toutes les caractéristiques d'un mouvement improvisé et spontané. Par ailleurs, le 20 octobre 1956, les autorités soviétiques ont pris des mesures tendant à permettre une intervention en Hongrie. Nous avons la preuve qu'au cours de la première intervention, on a utilisé en Hongrie des troupes soviétiques venues de l'étranger. La manifestation pacifique du 23 octobre ne se serait pas transformée en un soulèvement armé si l'AVH, c'est-à-dire la police secrète, n'avait pas ouvert le feu sur un groupe sans défense massé devant un bâtiment public. La situation s'est aggravée quand des chars soviétiques sont entrés en action quelques heures plus tard. Cela s'est produit le 23 octobre, avant même que la prétendue demande d'intervention ne fût faite.
- 83. Je laisserai à mes collègues le soin de réfuter toutes les allégations mensongères faites ici par le gouvernement Kadar. Je me bornerai à dire qu'en cherchant systématiquement à jeter un voile sur ses actes et à en imputer la responsabilité à d'autres pays, le gouvernement Kadar ne contribue guère à faire baisser la tension internationale et à favoriser la paix dans le monde.
- 84. Quant aux autres accusations, suivant lesquelles le Gouvernement des Etats-Unis aurait organisé à Munich et ailleurs en Allemagne occidentale, ainsi qu'en Autriche, des écoles d'espionnage qui auraient pris une part active au soulèvement, elles sont également sans fondement. L'Union soviétique a formulé des accusations semblables à la Commission politique spéciale lorsque cette dernière a examiné la question de la prétendue intervention des Etats-Unis dans les affaires intérieures de l'Union soviétique et d'autres pays satellites. La Commission a écarté ces accusations et les a rejetées parce qu'elles étaient dépourvues de tout fondement. La décision prise à ce sujet par la Commission doit avoir force de chose jugée au moins pour ce qui est de ce point particulier.
- 85. L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution qui reprend ses recommandations essentielles et charge un représentant spécial, à savoir son président, de tra-

vailler à la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies en Hongrie. La délégation des Philippines est fermement convaincue que c'est là le moins que l'Assemblée puisse faire pour le peuple hongrois et qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de meilleur moyen de faire en sorte que le sort tragique des patriotes hongrois et les idéaux universels pour lesquels ils ont combattu restent toujours présents à la mémoire des hommes. Nous pensons que la cruauté et la barbarie dont on a fait preuve dans la répression du soulèvement hongrois doivent rester également présents à notre esprit, ne serait-ce que pour mettre en garde ceux qui pourraient encore se faire des illusions sur le caractère véritable des méthodes communistes.

- 85. Nous espérons que les autres délégations présentes toutes les délégations si c'est possible partageront notre point de vue et appuieront le projet de résolution soumis à l'Assemblée.
- soumis à l'Assemblée.

  87. L'URSS s'est toujours proclamée le champion de la paix, de la fraternité et de l'égalité entre les nations, le champion des libertés fondamentales. Et cependant, nous la voyons au même moment enlever leur liberté à d'autres pays et, par une intervention armée, continuer à étouffer les aspirations d'autres peuples désireux d'obtenir cette liberté,
- 88. Le monde reste interdit devant ces contradictions soviétiques, devant ces déclarations soviétiques, solennelles mais hypocrites, sur la paix et la fraternité. Il voudrait que ces paroles se traduisent un tant soit peu par des faits, il voudrait avoir quelques preuves de la sincérité d'intention, de la bonne volonté que M. Khrouchtchev a tenté de proclamer d'une manière si peu convaincante.
- Le monde est fatigué du ventriloquisme international. Il ne s'intéresse pas à ce que dit M. Kadar; il se préoccupe davantage de ce que pense M. Khrouchtchev. Le cas de la Hongrie fournit une occasion excellente de mettre à l'épreuve cette nouvelle politique Khrouchtchev. L'URSS désire-t-elle sincèrement éliminer la tension? Si elle est sincère, elle pourrait commencer par retirer ses troupes de Hongrie où elles n'ont pas le droit de se trouver. Elle pourrait commencer par rendre au peuple hongrois sa liberté et par lui donner l'occasion d'exercer sa volonté souveraine, en rapportant toutes les mesures de répression dont elle use envers ce peuple. Il vaudrait la peine de tenter l'expérience d'élections libres; nous entendons par là des élections organisées dans un climat de liberté totale, sans intervention étrangère, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies si une demande était faite dans ce sens. Pareilles élections permettraient de connaître, mieux que n'importe quel autre moyen, la volonté du peuple hongrois. On pourrait étudier la possibilité d'accorder au peuple hongrois un dédommagement pour le préjudice qu'il a subi au cours de l'injustifiable intervention soviétique; ce serait là un moyen d'améliorer le climat politique actuel.
- 90. Aucune indemnité ne pourra réparer les violences, les brutalités, l'injustice dont la Hongrie et le peuple hongrois ont été les victimes. Mais si elle essayait d'appliquer de telles mesures avec toute la bonne volonté nécessaire, l'URSS réparerait au moins en partie les torts qu'elle a faits à ce pays.
- 91. Ce n'est pas l'Union soviétique que nous jugeons; ni la Hongrie. C'est l'Organisation des Nations Unies, car celle-ci ne peut espérer avoir un sens et un but que dans la mesure où elle donnera effet ou tentera de donner effet aux principes et aux objectifs de la Charte et où elle réussirà à créer une loi internationale devant laquelle

tous seraient égaux, aussi bien les grandes puissances que les petites nations. Nous ne saurions pas réclamer pour nous-mêmes les droits que nous ne sommes pas disposés à accorder aux autres. Cette organisation ne pourra mériter l'appui de tous les peuples épris de liberté que si elle se fait le défenseur de la morale la plus rigoureuse, de la justice et de la liberté pour tous.

92. Si nous nous laissons détourner de notre devoir tel que nous le concevons, si nous permettons que l'on nous contraigne à l'inaction par des procédés d'intimidation et si nous tolérons que l'on commette impunément un crime atroce qui est un défi à notre sens de la responsabilité et de la justice, parce que nous n'osons pas élever la voix contre une grande puissance, nous détruirons par notre propre faute la stabilité de l'ordre universel et nous mettrons en péril la paix du monde et notre propre sécurité.

93. Permettez-moi, dans cet ordre d'idées, de citer la dernière déclaration faite par M. Nagy avant son arrestation:

"La lutte qui s'engage est la lutte du peuple hongrois pour la liberté, contre l'intervention russe. Je ne pourrai peut-être plus rester à mon poste qu'une heure ou deux. Le monde entier verra comment les forces armées russes écrasent la résistance du peuple hongrois au mépris de tous les traités et toutes les conventions. Il verra aussi comment elles enlèvent loin de la capitale le Président du Conseil d'un pays Membre de l'Organisation des Nations Uniès. Il n'y a donc pas le moindre doute qu'il s'agisse de la forme la plus brutale d'intervention . . . Je demande que l'on consigne dans un mémorandum tout ce que j'ai dit dans mon appel à la radio et tout ce dont nous sommes convenus avec les chefs révolutionnaires au cours de nos réunions au Parlement. Que les chefs demandent aide et assistance à tous les peuples du monde et leur expliquent qu'aujourd'hui c'est le tour de la Hongrie et que demain ou après-demain, ce sera celui d'autres pays, parce que l'impérialisme de Moscou ne connaît pas de frontières et ne cherche qu'à gagner du temps."

- 94. Il a suffi, en 1930, d'une attaque du Japon contre la Mandchourie, suivie de l'invasion de l'Ethiopie par l'Italie et du coup de force allemand contre l'Autriche et la Tchécoslovaquie, pour qu'en un rien de temps la Société des Nations, œuvre de tant d'efforts assidus, soit anéantie et que la deuxième guerre mondiale éclate. Les racines de l'Organisation des Nations Unies remontent à la Société des Nations. Espérons qu'elle sera capable d'hériter de ses idéaux sans tomber dans ses erreurs. Notre dernier espoir de survie réside dans cette organisation. Soyons patients, mais ne la laissons pas mettre en péril par manque de courage ou par étroitesse de vues.
- 95. M. DRAGO (Argentine) [traduit de l'espagnol]: Les massacres de Budapest et l'occupation militaire de la Hongrie par les forces soviétiques ont, l'an dernier, suscité un sentiment universel d'indignation qui s'est manifesté avec éloquence à l'Assemblée. Celle-ci a demandé le retrait des troupes soviétiques or ces troupes se trouvent encore en Hongrie et elle a nommé un Comité spécial chargé d'enquêter sur les événements dont ce malheureux pays a été le théâtre.
- 96. Après plusieurs mois de travail acharné, le Comité spécial, où siègent les représentants de cinq Etats un pour chacun des cinq continents a fait paraître l'important rapport [A/3592] qui nous est soumis: dans ce rapport, le Comité rend compte de l'enquête conscien-

cieuse qu'il a menée et de l'analyse impartiale des faits à laquelle il a procédé, d'où il est arrivé à des conclusions irréfutables.

97. Il ressort avec netteté du rapport que la mobilisation de troupes et d'unités blindées, que l'Union soviétique prétend avoir envoyées à la demande du Couvernement hongrois, avait été préparée et effectuée plusieurs jours avant la date de la prétendue demande d'assistance que M. Nagy, ancien président du conseil, affirme ne jamais avoir lancée et dont il n'existe aucune trace. D'ailleurs les forces soviétiques n'auraient pas eu le temps de parcourir la distance qui sépare les deux pays, entre le moment où le prétendu appel aurait été lancé et celui où elles sont arrivées.

98. Dans son éditorial du 23 novembre 1956, la Pravda, organe du parti communiste, a précisé les mobiles de l'intervention soviétique. Un Etat socialiste, écrivait-il, ne peut rester indifférent devant le règne sanglant de la réaction fasciste dans la démocratie populaire hongroise. Cette déclaration contient l'aveu manifeste d'une ingérence étrangère dans la politique intérieure de la Hongrie.

99. Henry Bonfils déclare, comme tous les publicistes, que "les mouvements intérieurs qui se produisent au sein d'un Etat ne peuvent être comprimés par les Etats voisins, tant qu'ils ne s'étendent pas au-delà des frontières".

100. Heffter dit: "Tant que la conduite d'un souverain, quelque blâmable qu'elle soit, ne constitue pas une menace et ne porte pas atteinte aux droits des autres souverains, elle ne donne à ces derniers aucun droit d'intervention, car aucun souverain ne peut s'ériger en juge de la conduite de l'autre."

101. En droit international, est seule considérée légitime l'intervention fondée sur le droit de conservation de l'Etat intervenant, c'est-à-dire lorsque les droits et la sécurité de l'Etat intervenant sont lésés ou mis en péril. Il faut donc, selon l'expression de Rivier, une lésion effective ou imminente.

102. Dans sa communication du 19 janvier 1821, lord Castlereagh énonçait en d'autres termes le même principe: "Les Etats ne peuvent intervenir que lé sque leur sécurité immédiate et leurs droits fondamentaux sont gravement compromis par l'évolution de la situation intérieure d'un autre Etat."

103. Pour citer un exemple plus moderne, je mentionnerai la déclaration commune, publiée à l'issue des pourparlers qui ont eu lieu entre l'Union soviétique et la Yougoslavie du 27 mai au 2 juin 1955 à Belgrade-Brioni et qui proscrivent expressément toute politique d'ingérence dans les affaires intérieures "pour quelque raison que ce soit".

104. Il semblerait, si l'on en juge d'après l'agression soviétique en Hongrie, que cette déclaration ne vise pas la persuasion par les chars et les canons. L'histoire ne relate pas un abus de la force qui lui soit comparable. Envahir un pays libre et massacrer un peuple innocent pour soumettre une nation aux consignes de Moscou et la modeler à l'image des satellites est une action qui, je le répète, révolte la conscience universelle.

105. Toutefois, l'Assemblée générale ne peut faire plus que le projet de résolution [A/3658 et Add.1] qu'elle examine et où elle condamne à nouveau les agissements de l'Union soviétique et sa persistance à ne pas tenir compte des résolutions déjà approuvées.

106. L'Argentine qui, en accueillant des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants laissés sons foyer à la suite des tragiques événements de l'année passée, à

Assemblée générale — Onzième session — Séances plénières montré sa solidarité avec le peuple hongrois, tient à des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. exprimer de nouveau ici sa sympathie envers ce peuple

héroïque qui s'est sacrifié pour la liberté et s'associe aux autres membres de l'Assemblée pour souhaiter que la Hongrie retrouve son indépendance et redevienne maî-

1434

tresse de son destin, à l'abri des pressions et de la violence qu'elle subit actuellement. C'est le vœu de tous les peuples libres et si l'Union soviétique attache encore quelque prix à l'opinion universelle, elle ne manquera

pas de leur donner satisfaction en retirant ses forces d'occupation du territoire hongrois. M. SOBOLEV (Union des Républiques socia-

listes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique croit devoir déclarer, une fois de plus, qu'en discutant de la situation en Hongrie, question qui a été proposée dans un dessein de provocation, l'Organisation des Nations Unies commet un acte illégal, arbitraire et contraire à la Charte des Nations Unies,

Pendant bien des mois, les délégations des Etats-

Unis, du Royaume-Uni, de la France et de certains autres pays se sont servies de cette tribune pour intervenir brutalement dans les affaires intérieures de la Hongrie et pour attiser la guerre froide. Pendant l'émeute contrerévolutionnaire qui s'est produite en Hongrie à l'instigation de l'étranger, les délégations de ces pays ont profité cyniquement de la tribune de l'Organisation des Nations Unies pour encourager ouvertement les rebelles,

pour fomenter et entretenir l'insurrection. 109. Puis, devant l'échec du complot qui devait renverser par les armes le régime populaire en Hongrie, ces délégations ont voulu se servir de l'Organisation des Nations Unies pour trainer dans la boue le peuple hongrois et son gouvernement, pour empêcher le peuple hongrois qui venait de défendre ses conquêtes socialistes de reprendre sa vie normale et de poursuivre son travail d'édification pacifique. Ces délégations s'efforcent de faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument

permanent d'ingérence dans les affaires intérieures de

la Hongrie et de pression sur le Gouvernement hongrois, comptant ainsi obtenir par l'entremise des Nations Unies ce qu'elles n'ont pu accomplir au moyen d'une rébellion armée. 110. Sans tenir compte des protestations du Gouvernement hongrois, ni des objections d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, la délégation des Etats-Unis et celles de certains autres pays suscitent artificiellement une "question de Hongrie", qui a tout d'une provocation, et imposent aux Nations Unies des résolutions contraires à la Charte et au droit international. 111. L'une des atteintes les plus criantes à la souve-

raineté de la Hongrie a été la création de ce que l'on appelle le Comité spécial pour la question de Hongrie, lequel est plus exactement un comité d'ingérence dans les affaires intérieures de la Hongrie. Ce comité s'est vu attribuer une tâche particulière. Il devait servir, sous l'étiquette des Nations Unies, de bureau chargé de recueillir les commérages politiques et toutes les calomnies que répandent contre la démocratie populaire hongroise

les engemis du peuple hongrois et des autres pays socia-

qui interdit toute ingérence dans les affaires intérieures

listes; il devait également publier, sous forme de "rap-ports", eles documents fournis par les organes qui, aux Etats-Unis et dans certains autres pays, se spécialisent depuis longtemps dans la "guerre psychologique". Lors de la creation de ce comité, la délégation de d'Union soviétique a fait valoir [6332me séance] qu'il était institué illégalement, que sa désignation et son activité constituaient une violation flagrante de la Charte,

pays socialistes et, surtout, contre la République populaire hongroise et l'Union soviétique. Ses efforts ont abouti à la publication d'un document qui porte une grave atteinte au prestige de l'Organisation des Nations Unies. 113. Les prétendus renseignements contenus dans ce ce rapport ne font que répéter et compléter les mensonges et les calomnies auxquels s'est livrée la propagande américaine lors des événements de Hongrie. Nous

L'activité de cet organe n'a fait que confirmer le bien-

fondé de notre position. Tout le tapage du comité n'avait

qu'un seul but : rassembler des matériaux pour alimen-

ter une nouvelle campagne de propagande contre les

constatons aujourd'hui que, dans leurs M. Lodge et d'autres représentants répètent avec empressement le contenu du rapport du Comité. Ce n'est pas un hasard si, dans son intervention, M. Lodge reprend les falsifications qui figurent dans le rapport du Comité. Il ne pouvait en être autrement: il s'agit des mêmes éléments fabriqués avec le concours de techniciens du Département d'Etat et d'autres services des Etats-Unis, spécialisés dans l'intrigue politique. Au cours des débats autérieurs, les délégations de la Hongrie, de l'Union soviétique et de certains autres pays ont déjà démontré amplement le caractère

diffamatoire des inventions que la propagande américaine a répandues sur les événements de Hongrie. Cependant, malgré ces faits incontestables, M. Lodge et d'autres représentants ont repris des fictions dont la fausseté est établie depuis longtemps. 115. Nous tenons à rappeler à ces représentants que leurs efforts sont vains. Ils ne parviendront pas à dissimuler à l'opinion mondiale le fait que la responsabilité du soulèvement contre-révolutionnaire en Hongrie et du sang de tant d'hommes incombe avant tout aux milieux réactionnaires des Etats-Unis et de certaines autres puissances occidentales, qui ont préparé et provoqué ce soulèvement. A cet égard, on pourrait citer, parmi tant de témoignages, celui du New York Post du 6 décembre

1956, dans lequel Marquis Childs rapportait les déclarations de correspondants et de réfugiés hongrois selon

lesqueiles Radio-Europe libre, notainment par sa re-transmission du discours que M. Lodge a prononcé à

l'Organisation des Nations Unies et dans lequel il affir-

mait que les Etats-Unis n'abandonneraient jamais la

Hongrie, a envoyé à une mort stupide des milliers de jeunes gens. Ce qui est remarquable dans cet article, c'est qu'il reconnaît que l'incitation à la révolte ne venait pas seulement de la station Radio-Europe libre, mais de la tribune même de l'Organisation des Nations Unies, de la bouche du représentant officiel des Etats-Unis. Chacun sait que, depuis une douzaine d'années, les milieux réactionnaires des Etats-Unis ont entrepris ouvertement de saper le régime socialiste dans les pays de démocratie populaire, et notamment en Hongrie,

pour y rétablir l'ordre capitaliste.

et les provocations se sont multipliées au cours de ces dernières années. Les peuples et les gouvernements des pays du camp socialiste, occupés à réaliser leurs plans de développement économique et de relèvement du niyeau de vie, appliquent sans faiblir, dans leur politique extérieure, le principe de la coexistence pacifique des Etats, quel que soit leur régime social et économique. Les pays socialistes cherchent à résoudre toutes les

118. Ces efforts sont devenus particulièrement intenses

questions litigieuses par des moyens pacifiques, à établir

des rapports de bon voisinage avec tous les Etats et à écarter tout danger de conflit armé.

119. Mais cette politique ne fait évidemment pas l'affaire des milieux réactionnaires des puissances occidentales, lesquels n'ont pas encore pris leur parti de l'existence des pays socialistes, du réveil de nombreux peuples dans le monde et de la lutte qu'ils mènent pour leur indépendance nationale et leur liberté. Les milieux agressifs des Etats-Unis et de certains autres pays ont intérêt à envenimer les relations internationales, à raviver la guerre froide, à préparer et à provoquer un nouveau conflit mondial. La fraternité et l'entraide mutuelle qui président aux relations entre pays socialistes font encore moins leur affaire. Pour combattre la diffusion du socialisme, ces milieux cherchent à frapper avant tent les pays socialistes en s'efforcant de rompre l'union

tout les pays socialistes, en s'efforçant de rompre l'union de ces pays, de les arracher un à un à la grande famille des pays socialistes.

120. Il est inutile d'évoquer ici les nombreux appels à une prétendue libération, lancés par des personnalités politiques américaines qui se proposent ainsi d'encourager la lutte ouverte et l'action subversive contre les

démocraties populaires afin d'y renverser le pouvoir du

peuple. Nous ne nous étendrons pas davantage sur le fait que les Etats-Unis s'emploient à réunir et à organiser un maquis contre-révolutionnaire, composé de traîtres et de réactionnaires échappés des pays socialistes, ni sur le fait qu'ils y envoient systématiquement des espions, des saboteurs et d'autres agents de subversion. A la onzième session de l'Assemblée, à propos de la question hongroise comme à propos de l'immixtion des Etats-Unis dans les affaires intérieures des pays socialistes et de leur action subversive contre ces pays, nous avons cité de nombreux faits qui illustrent l'arsenal de méthodes et de moyens dont les Etats-Unis se servent pour saper le régime des pays du camp socialiste; ces méthodes et ces moyens sont apparus au grand, jour lors de l'émeute contre-révolutionnaire de Hongrie.

121. Des faits irréfutables démontrent que les milieux réactionnaires des Etats-Unis et d'autres puissances occidentales avaient préparé, depuis longtemps et avec soin, une rébellion fasciste en Hongrie. A cet effet, on avait constitué et amené aux frontières de la Hongrie des groupes de combats fascistes; les centres de l'action subversive des Etats-Unis, tels que les stations Radio-Europe libre et la Voix de l'Amérique, avaient multiplié les provocations et les appels incendiaires; on avait organisé le ravitaillement en armes et en munitions des groupes fascistes, renforcé les envois d'agents et d'es-

pions en Hongrie et pris d'autres mesures propres à

accélérer la préparation et le déclenchement de la

rébellion.

122. Les documents et les renseignements recueillis après l'écrasement de la rébellion contre-révolutionnaire de Hongrie confirment ces faits. La presse américaine elle-même n'a pas pu les cacher, sans même parler des témoignages d'observateurs objectifs de nombreux pays. Ainsi, le Christian Science Monitor publiait, le 12 novembre 1956, un article dans lequel Paul Wohl déclarait fout net:

"Des Hongrois qui viennent d'arriver aux Etats-Unis et qui touchaient de près au gouvernement de l'ex-premier ministre Imre Nagy ont déclaré que les chefs du mouvement d'indépendance n'auraient pas défié les Soviets ells avaient su que l'Occident ne leur enverrait aucune aide militaire."

C'est donc qu'on leur avait fait des promesses. L'auteur de l'article crit qu'il s'est entretenu avec des personnes qui ont pris part à l'émeute contre-révolutionnaire, notamment avec de proches collaborateurs de Nagy, et qu'il en a tiré les conclusions suivantes: le soulèvement a été soigneusement préparé; ses chefs comprenaient des communistes de l'opposition, des intellectuels sans parti, des membres du parti des petits propriétaires ainsi que d'autrès partis représentés dans le gouvernement d'après la guerre.

123. Le mythe du "soulèvement spontané" du peuple hongrois, que le rapport du Comité spécial propage avec insistance, est percé à jour depuis longtemps. Bien entendu, le rapport passe sous silence le fait que les insurgés opéraient sous la direction d'un centre militaire et que d'avance ils s'étaient répartis les objectifs à Budapest et dans les autres villes. Ils avaient mobilisé des moyens de transport pour amener le matériel à pied d'œuvre, ils avaient organisé des centres de distribution d'armes. Le signal donné, des bandes de fascistes se sont abattues sur la Hongrie, mêlées à la lie réactionnaire qui avait été chassée du pays.

124. Le New York Times du 31 octobre 1956 publiait un rapport de son correspondant à Vienne, Paul Hoffman, qui écrivait:

"De source autrichienne, on apprend que 40 ou 50 jeunes Hongrois se sont échappés d'un camp de réfugiés situé dans une ville d'Autriche. Ils y vivaient depuis quelque temps; ils ont franchi illégalement la frontière hongroise ce matin. D'après la même source, ces jeunes Hongrois auraient manifesté le désir de rejoindre les "combattants de la liberté."

Le 30 octobre, le même journal avait reproduit une dépêche de l'agence Associated Press qui annonçait de Nuremberg que 30 jeunes émigrants hongrois avaient quitté l'Allemagne pour participer au soulèvement contre-révolutionnaire.

125. Le Times de Londres écrivait, le 9 novembre 1956:

"Il y a quelque chose de macabre dans le fait que, de toutes les boîtes de nuit du monde, des aristocrates hongrois sont venus à la rescousse."

126. Ce ne sont là que des faits isolés dont la presse a eu connaissance, mais combien d'autres sont passés inaperçus?

inaperçus?

127. A l'heure actuelle, grâce aux enquêtes qui ont été faites par les autorités hongroises et grâce à de nombreuses autres sources, la lumière est faite sur toutes

les étapes du soulèvement de Hongrie. Nous n'allons

pas reprendre ici tous les détails, étant donné que le

gouvernement populaire hongrois leur a donné une large publicité, notamment dans les quatre volumes de son Livré blanc, ainsi que dans d'autres publications et documents officiels. Quiconque désire sincèrement démêler le sens des événements de Hongrie peut le faire facilement en prenant connaissance des documents et des faits publiés.

128. Il convient cependant d'insister sur quelques points. On sait que, ces dernières années, un certain nombre d'imperfections sont apparues dans la vie intérieure de la Hongrie. Le Gouvernement de la République populaire hongroise a pris des mesures pour éliminer ces défauts; ce travail s'est poursuivi avec une intensité particulière dans la période qui a précédé l'émeute fasciste. Les milieux réactionnaires, qui préparaient la révolte depuis longtemps, ont compris que si les insuffisances qui subsistaient dans la vie intérieure

de la Hongrie étaient rapidément éliminées, ils n'auraient plus aucune possibilité de créer une diversion ou d'organiser des attaques contre le régime de la démocratie populaire. Voilà pourquoi, craignant de manquer l'occasion, ils ont organisé en toute hâte une offensive armée contre le pouvoir du peuple.

129. Ce concours de circonstances a été exploité par les agents de l'étranger — des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne occidentale. Le Royaume-Uni, la France et Israël, qui se préparaient à attaquer l'Egypte, avaient besoin de créer une diversion ailleurs. Les milieux impérialistes des puissances occidentales cherchaient à organiser des provocations dans les pays socialistes afin d'avoir les mains libres pour attenter à la vie de l'Egypte et des autres pays arabes. C'est pourquoi l'émeute fasciste de Hongrie a coincidé

avec l'agression commise contre l'Egypte.

130. Pendant la première phase de la rébellion en Hongrie, on a eu recours, pour susciter des troubles dans le pays, à la méthode éprouvée qui consiste à répandre des bruits calomnieux et à organiser divers actes de provocation. La pire de ces provocations a eu lieu le 23 octobre 1956; ce jour-là, les émeutiers contrerévolutionnaires, sortis de la clandestinité, ont tiré sur de paisibles travailleurs devant l'immeuble de la radiodiffusion, tout en faisant courir le bruit que la police hongroise avait ouvert le feu la première.

131. La propagande américaine soutient toujours à fond la version mensongère selon laquelle la troupe et la police auraient provoqué le soulèvement de Budapest en ouvrant le feu sur une population sans armes. Elle le fait encore aujourd'hui, alors qu'il est établi, par des documents, que les gardes de la station de radiodiffusion n'ont reçu l'autorisation d'opposer une résistance armée aux insurgés qu'un peu plus de quatre heures après le début de l'attaque qui a coûté la vie à un certain nombre de soldats et d'officiers de la garde.

132. Trait caractéristique: les fascistes et les coltrerévolutionnaires jetés dans la bataille ont agi d'après un plan soigneusement élaboré, lequel prouve qu'il y avait des experts en matière militaire à la tête des rebelles.

133. Après l'immeuble de la radiodiffusion, d'autres objectifs stratégiques importants ont été visés; en particulier, d'autres stations de radiodiffusion, des gares, des centraux téléphoniques et télégraphiques, des arsenaux, des imprimeries et d'autres points importants ont subi des attaques simultanées. Pour grossir leurs rangs, les émeutiers ont fait sortir de prison des milliers de malfaiteurs et de criminels de guerre, qui ont participé activement à l'insurrection.

134. Par suite de la résistance énergique opposée à la contre-révolution par les travailleurs hongrois, soutenus par l'armée soviétique que le gouvernement de la République populaire a appelée à la rescousse du peuple hongrois, le soulèvement a commencé à subir des revers, car il ne recevait, et ne pouvait recevoir, aucun appui de la population en raison de son caractère antipopulaire.

135. Dans la suite de l'émeute, Imre Nagy a joué un rôle sinistre. Il est nettement établi qu'Imre Nagy, profitant du fait qu'il occupait un poste dirigeant dans le gouvernement, a trahi les intérêts du peuple hongrois au lieu de les défendre.

136. Tout en s'abritant derrière des mots d'ordre démagogiques, Imre Nagy s'est fait, purement et simplement, le complice des bandes contre-révolutionnaires. Il a interdit toute action énergique contre les émeutiers; il à fait libérer, dans plusieurs cas, les chefs de la révolte arrêtés au cours des combats. Imre Nagy s'est opposé personnellement à la destruction d'un important groupe contre-révolutionnaire de Budapest- qui était, en fait,

l'un des principaux foyers de la contre-révolution. Il s'est également opposé à la distribution d'armes aux ouvriers qui demandaient à combattre les contre-révolutionnaires déchaînés. Nagy a ouvertement entamé des pourparlers avec les émeutiers et les a encouragés à poursuivre la lutte.

pourparlers avec les émeutiers et les a encouragés à poursuivre la lutte.

137. Les agissements perfides d'Imre Nagy et de ses complices ont permis aux contre-révolutionnaires de préserver leurs forces de l'anéantissement inévitable et de se préparer à une nouvelle offensive. La trahison d'Imre Nagy et de ses complices a également eu pour effet de démoraliser les masses ouvrières et de les priver pratiquement de la possibilité d'opposer une résistance énergique aux émeutiers.

138. En même temps qu'il empêchait les travailleurs

hongrois d'organiser la résistance à la coutre-révolution, Nagy laissait toute liberté d'action aux contre-révolutionnaires et aux fascistes sortis de leurs terriers. Alors que les organisations de la classe ouvrière devaient, pratiquement, se réfugier dans la clandestinité, des partis bourgeois poussaient comme des champignons sur la scène politique et venaient réclamer dans leur programme, parfois de façon voilée, plus souvent ouvertement, la restauration du régime des bourgeois et des grands propriétaires fonciers en Hongrie. On a même vu se créer un parti qui s'appelait "le Front chrétien" et dont le programme avait pour article fondamental ni plus ni moins que la restauration de la monarchie. Cette restauration bourgeoise se faisait selon les plans établis par des agents des Etats-Unis.

139. Il s'agissait, en premier lieu, de détruire les organes de la démocratie populaire, de mettre hors la loi le parti des travailleurs en le rejetant dans la clandestinité et, sous prétexte de "neutralité", de faire sortir la Hongrie du camp des pays socialistes pour l'agréger au bloc capitaliste occidental. Ces plans visaient en fin de compte à faire de la Hongrie un bastion avancé des puissances impérialistes en Europe orientale. Il convient de souligner le rôle croissant que jouait dans la vie politique de la Hongrie un autre suppôt de la réaction, le fameux cardinal Mindszenty, tiré par les insurgés de la prison où il purgeait la peine que lui avaient valu

ses menées criminelles contre l'Etat.

140. Le vrai visage de la contre-révolution hongroise est apparu surtout lorsque les troupes soviétiques ont quitté Budapest à la fin d'octobre 1956. Sous la protection d'Imre Nagy, les contre-révolutionnaires hongrois ont commencé à faire régner ouvertement la terreur blanche. Le terrorisme des rebelles avait pour but de faire disparaître l'avant-garde de la population hongroise, de décapiter les forces progressistes du pays pour pouvoir appliquer ensuite impunément les plans tendant à l'instauration d'une dictature fasciste.

141. La loi de Lynch a commencé à régner en Hongrie sous ses formes les plus odieuses. Les fascistes faisaient irruption dans les appartements, tuaient femmes, enfants, vieillards. Comme au temps du fascisme, une vague sinistre d'antisémitisme et de chauvinisme a déferlé sur le pays; les revanchards se sont mis à clamer ouvertement les slogans du régime de Horthy et à revendiquer le territoire des Etats voisins. Dans les rues des villes et des villages de Hongrie, des centaines de patriotes hongrois ont été pendus et sauvagement torturés. Le monde entier à pu voir d'horribles photographies de bandits fascistes en train de massacrer de paisibles citoyens hongrois.

142. Le correspondant du New York Journal-American a décrit, le 3 novembre 1956, les atrocités

commises par les émeutiers dans un immeuble de Budapest. Il raconta qu'ils fouillèrent l'immeuble, firent
sortir des caves environ 200 agents de la police politique
et d'autres personnes auxquels ils domaient la chasse
et commencèrent à tirer sur eux pendant qu'ils tentaient
de s'enfuir à travers la place ou par les issues qui
donnaient sur le Danube tout proche. Ils tuèrent ainsi
environ 150 personnes. Un certain nombre de blessés
se traînaient encore sur le pavé quand arriva le correspondant.

143. Le correspondant du journal londonien Daily Express écrivait le même jour que les émeutiers pendaient au hasard les hommes et les femmes trouvés à l'intérieur de l'immeuble, y compris plusieurs "bons communistes" et des partisans du ministère Nagy. Il ajoutait que les gens étaient pendus aux fenêtres, aux arbres, aux réverbères, partout où il était possible de pendre quelqu'un et qu'on pendait même de simples particuliers.

144. Des milliers de citoyens hongrois ont été jetés en prison, où la plupart d'entre eux allaient connaître les pires sévices. Tous ces gens ont été arrachés à la mort, le 4 novembre 1956, par l'intervention de l'armée soviétique, venue au seçours des patriotes hongrois à la demande du gouvernement révolutionnaire hongrois des ouvriers et des paysans qui venait de se former.

145. Et voici que l'on vient soutenir, à cette tribune, qu'en écrasant la révolte fasciste et en punissant, conformément aux lois du pays, les émeutiers dont les mains étaient rouges du sang de centaines d'innocents, le Gouvernement hongrois aurait violé les dispositions du Traité de paix avec la Hongrie. Il est difficile d'imaginer une accusation plus absurde ou plus inepte.

146. En fait, ceux qui viennent maintenant défendre ces braves fascistes et leurs crimes monstrueux font en quelque sorte, qu'ils le veuillent ou non, l'apologie de leurs méfaits sanglants. Ces messieurs affectent d'ailleurs d'ignorer l'existence de l'article 4 du Traité de paix, lequel porte:

"La Hongrie qui, conformément à la Convention d'armistice, a pris des mesures en que de dissoudre toutes les organisations politiques, militaires ou paramilitaires de caractère fasciste existant sur le territoire hongrois, ainsi que toutes autres organisations faisant une propagande hostile aux Nations Unies, y compris une propagande revisionniste, s'engage à ne pas tolérer à l'avenir l'existence et l'activité d'organisations de cette nature qui ont pour but de priver le peuple de ses droits démocratiques."

147. Il ressort clairement du texte de cet article qu'en prenant des mesures énergiques pour écraser la rébellion contre-révolutionnaire et pour prévenir tout retour offensif des fascistes, le gouvernement hongrois des ouvriers et des paysans, loin de violer le Traité de paix avec la Hongrie, a agi en stricte conformité des dispositions de cet instrument. Ainsi, les tentatives faites ici pour défendre les éléments fascistes qui ont organisé un putsch sanglant en Hongrie sont contraires au Traité de paix qui interdit toute reconstitution d'organisations fascistes en Hongrie.

148. Et c'est Imre Nagy — que les auteurs du rapport et certains représentants voudraient nous présenter comme une victime innocente — qui a violé les dispositions du Traité de paix en encourageant les menées d'organisations fascistes et contre-révolutionnaires.

149. Il est bien établi aujourd'in qu'Imre Nagy agissait en vertu d'instructions reçues de l'étranger. Beaucoup de ces instructions ont été transmises directement

par Radio-Europe libre qui, avant et pendant l'émeute, a été l'un des principaux porte-voix des organisateurs américains de cette manifestation armée de la contre-révolution. Le 31 octobre, par exemple, un certain colonel Bell, pseudonyme d'un ancien capitaine de l'armée horthyste nommé Julian Borsanyi, exigeait, sur les ondes de Radio-Europe libre, que le portefeuille de ministre de la défense soit confié aux soi-disant "combattants de la liberté". Nagy s'est empressé d'obtempérer à cet ordre en nommant ministre de la défense l'ex-officier horthyste Maleter.

150. Le même jour, Radio-Europe libre diffusait de nouvelles instructions en vue de liquider le Traité de Varsovie et de déclarer que la Hongrie n'était plus partie au Traité. Les traîtres du groupe de Nagy se sont hâtés d'obéir à ces directives, sans se soucier des dispositions de la Constitution hongroise et sans avoir égard au fait qu'une telle décision était contraire aux intérêts vitaux du peuple hongrois et tendait à ruiner toutes les conquêtes de la démocratie populaire. Il est bien établi aujourd'hui qu'Imre Nagy était en rapports directs avec la légation des Etats-Unis à Budapest, dont il recevait des instructions. Il montrait d'ailleurs tant d'empressement à exécuter le plan de restauration du capitalisme en Hongrie que ses maîtres craignaient de le voir abattre son jeu trop tôt.

151. A ce sujet, le correspondant de la revue Reporter, Edmond Taylor, écrivait le 27 décembre 1956:

"Le Chargé d'affaires américain a reçu l'ordre de se rendre chez M. Nagy, président du Conseil, pour l'inviter, en quelque sorte, à se montrer un peu plus distant à l'égard de l'Occident, tant que les troupes soviétiques n'auront pas véritablement évacué le pays."

152. Ce ne sont pas seulement les documents, les dépositions de témoins et d'autres sources dignes de foi qui confirment cet exposé des faits, ce sont également les déclarations qu'ont publiées de nombreux observateurs objectifs, qui sont venus de l'étranger et même des pays occidentaux et qui ont étudié la situation en Hongrie.

153. C'est ainsi qu'en avril et mai 1957, une délégation du syndicat des mineurs d'Ecosse a visité la Hongrie. Après avoir en dié avec soin les événements de Hongrie, elle a rédigé un rapport détaillé en se fondant sur ses propres observations et sur les entretiens qu'elle a eus avec la population hongroise.

154. Les mineurs écossais indiquent que leur rapport "est le produit de nombreuses heures de conversation avec les ouvriers et les représentants des couches les plus diverses de la population". Nous voudrions appéler l'attention des membres de l'Assemblée sur les conclusions auxquelles sont parvenus ces observateurs objectifs, issus des milieux ouvriers du Royaume-Uni,

"Tous ceux que nous avons rencontrés, mineurs ou autres travailleurs, sont d'accord pour affirmer qu'il n'y a pas eu d'agression de la part des troupes soviétiques. Au contraire, ils ont estimé que le gouvernement Kadar avait eu raison de demander l'aide des troupes soviétiques pour-écraser la contre-révolution. Ceux que nous avons interrogés étaient convaincus que la contre-révolution cherchait à s'emparer du pouvoir et à détruire la Hongrie socialiste. Qui plus est, certains ont déclaré que, si les troupes soviétiques avaient mis ne fût-ce que deux jours de plus à venir, la Hongrie que nous connaissons aujourd'hui n'existerait plus et il y aurait eu beaucoup plus de victimes.

"Le défilé du 1er mai, dont nous avons déjà parlé, nous confirme—disent les mineurs—dans notre

conviction que les ouvriers hongrois soutiennent leur

"Tout ceci nous conduit à affirmer notre conviction poursuit le rapport des mineurs écossais — que la manifestation du 23 octobre 1956 a dégénéré en contre-révolution."

155. Bien entendu, les faits que j'ai cités quant au déroulement et au caractère véritable de l'émeute contrerévolutionnaire sont connus des membres de l'organe qui s'intitule Comité spécial pour la question de Hongrie. Néanmoins, ce comité à déposé un rapport dont le seul objet est de chercher, par tous les moyens, à corroborer la version que la propagande américaine a donnée des événements de Hongrie. Le Comité a rédigé un rapport volumineux, comptant sans doute que ce grand nombre de pages donnérait l'impression d'un travail soigné.

de pages donnerait l'impression d'un travail soigné.

156. Pour savoir ce que vaut ce rapport, il suffit de voir comment le Comité a réuni ses matériaux. Où le Comité a-t-il puisé ses renseignements? Il les tient avant tout de la bouche de divers traîtres et transfuges qui ont fui la Hongrie pour échapper à la justice; même dans ce groupé, d'ailleurs, on a fait un tri sévère, comme en témoigne le rapport lui-même. Il repose avant tout sur les, élucubrations mensongères des trois traîtres Kethly, Kovago et Kiraly, dont l'interrogatoire a mérité tous les honneurs de la propagande américaine. Le Comité a également interrogé une série d'inconnus recommandés par ces trois traîtres, ainsi que des personnes désignées par les services de renseignements des Etats-Unis et d'autres pays. Mais il s'agissait sans coute de personnages si odieux que le Comité n'a pas osé

révéler le nom de ces faux témoins.

157. Un autre fait montre avec éloquence qui a dirigé les travaux du Comité: une grande partie de ses informations proviennent d'organes officiels des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de plusieurs autres pays, c'est-à-dire des gouvernements qui sont les principaux responsables de l'émeute contre-révolutionnaire en Hongrie. L'histoire de l'Organisation des Nations Unies connaît peu de cas où un groupe d'Etats Membres ait utilisé un organe des Nations Unies d'une façon aussi cavalière pour mener une propagande hostile à d'autres Membres.

158. Quant à l'objectivité du Comité, il suffit, pour l'apprécier, de relire la déclaration révoltante selon laquelle, même si l'Union soviétique et la Hongrie avaient fournis des données, celles-ci n'auraient pas modifié les conclusions du Comité.

159. Obéresant aux consignes politiques du Département d'Etat de États-Unis, le Comité a entrepris de démontrer que la rébellion hongroise a été "une insurrection nationale spontanée" et de détourner l'attention de l'opinion mondiale des menées criminelles et des provocations auxquelles les milieux réactionnaires les puissances occidentales se sont livrés contre la Hongrie et les autres démocraties populaires. C'est ainsi que dans son rapport; le Comité prend la défense de Radio-Europe libre, dont les provocations et les incitations à la révolte ont indigné le monde entier. Les membres du Comité affectent d'ignorer les nombreux faits qui attestent l'activité criminelle de Radio-Europe libre, de la Voix de l'Amérique et des autres porte-parole de la propagande américaine.

160. Il convient d'ajouter, toutefois, que les membres du Comité ont fait trop de zèle. Depuis un an, la presse de tous les pays à publié d'innombrables documents qui établissent que Radio-Europe libre et les autres organes de la propagande américaine ont joué un rôle capital,

non seulement dans la préparation, mais dans la direction et dans le déroulement de la rébellion.

161. Ainsi, plusieurs journaux américains — je parle de journaux américains parce qu'ils sont plus près de nous qui sommes à New-York — notamment le New York Times et le Washington Post, ont publié, les 12 et 13 novembre 1956, une dépêche de l'agence Associated Press qui décrit en ces termes l'activité de Radio-Europe libre:

"Nous avons entendu des émissions de Radio-Europe libre; leur ton et leurs appels désespérés à l'insurrection ont certainement fait beaucoup de mal, Ces jours-ci, de nombreux Hongrois nous ont déclaré: ce sont ces émissions qui ont provoqué l'effusion de sang."

162. Il ressort clairement de ce qui précède et de nombreux autres faits qu'aucune tentative de la propagande américaine ou des auteurs de ce rapport volumineux ne saurait dissimuler que Radio-Europe libre et la Voix de l'Amérique, financées et dirigées par le Département d'Etat, portent une lourde responsabilité dans les événements de Hongrie.

Les auteurs du rapport ont consacré beaucoup de pages à de basses inventions concernant les violations des droits de l'homme qui auraient eu lieu en Hongrie. Ils ont recueilli dans leur rapport tous les faux bruits répandus à l'époque par la propagande américaine et, souvent, ils l'ont même surpassée en ingéniosité. On trouve dans le rapport des mensonges sur les déportations, des jérémiades sur le sort des fascistes justement condamnés par le tribunal populaire hongrois pour des crimes commis lors de la rébellion. En revanche, les auteurs du rapport n'ont pas trouvé de mots pour appeler par leur nom les atrocités que les rebelles ont commises lorsqu'ils se sont dressés contre le pouvoir du peuple. Avec un sang-froid proche du cynisme, ils n'ont consacré que quelques lignes aux lynchages.

164. D'ailleurs, que pouvait-on attendre d'autre de la part de ceux qui ont assumé la tâche ingrate de faire passer la rébellion contre-révolutionnaire en Hongrie pour "une révolution populaire"? En vérité, le rapport est plein de phrases ronflantes où il est question de "soulèvement populaire", de "révolution", de "lutte pour la liberté", etc. Visiblement, les auteurs du rapport pensent pouvoir duper certains en appelant révolution une rébellion contre-révolutionnaire organisée par la réaction internationale. Le procédé est vieux; il a servi à tromper le peuple lorsque les dictateurs fascistes, détestés des peuples, sont arrivés au pouvoir. On sait qu'Hitler et Mussolini prétendaient eux aussi être des révolutionnaires et appelaient révolution la prise du pouvoir par les fascistes. Le parti hitlérien luimême se disait national-ocialiste.

165. Cependant, une tipe démagogie s'effondre rapidement, quels qu'en soient les propagateurs. Les peuples ont appris depuis longtemps à démasquer ce procédé. Pour ce qui est des événements survenus l'an dernier en Hongrie, les auteurs du rapport ne réussiront pas, malgré tous leurs efforts, à tromper l'opinion publique mondiale par des déclarations selon lesquelles les anciens partisans d'Hitler et de Horthy, passés à la solde des milieux réactionnaires des Etats-Unis, se seraient subitement transformés en révolutionnaires, tandis que leurs crimes sanglants seraient devenus des bienfaits pour le peuple hongrois.

166. Il est regrettable que l'on ait entraîné, avec l'assentiment tacite du Secrétaire général, les services

du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans la campagne destinée à exploiter le rapport du Comité aux fins de la propagande américaine. Ces services ont fait preuve d'une diligence suspecte en donnant une large diffusion au rapport, bien avant sa discussion par l'Assemblée générale, et aussi en attirant de toutes les manières l'attention sur le contenu du rapport, grâce à des bulletins de presse spéciaux, à des émissions radiophoniques des Nations Unies, etc. C'est en vain que les auteurs du rapport tentent de décrier l'armée soviétique en répétant les mensongus. les plus invraisemblables, Or lesquels nous n'avons pas l'intention de nous arrêter, vu leur absurdité manifeste. Ils n'arriveront pas à cacher le fait qu'en venant à l'aide des travailleurs hongrois dans leur lutte contre les bandes fascistes, l'Union soviétique et l'armée soviétique ont accompli leur devoir international. Avec tous leurs efforts, avec toute leur encre, les auteurs du rapport ne réussiront pas à noircir. l'action des troupes soviétiques, qui se sont acquittées en Hongrie de leur devoir fraternel envers les travailleurs hongrois.

En octobre et novembre 1956, l'Union soviétique a apporté au peuple hongrois une aide fraternelle qui Iui a permis d'éviter la catastrophe et de conserver la liberté et l'indépendance conquises grâce à des siècles de lutte contre ses tyrans. Le peuple soviétique a consenti des sacrifices pour sauvegarder les intérêts vitaux du peuple hongrois et la cause commune de la paix et du socialisme; il a écarté ainsi le danger de voir rétablir en Hongrie une dictature fasciste et la menace de sanglantes représailles fascistes dont les meilleurs fils du peuple hongrois auraient été les victimes par milliers. L'intervention des unités soviétiques, qui se trouvaient en Hongrie en vertu du Traité de Varsovie et qui ont agi, à la demande du Gouvernement hongrois, a supprimé le danger très réel du rétablissement du régime fasciste en Hongrie et de la création d'un nouveau foyer de guerre au centre de l'Europe.

169. On a tenté de soulever ici la question de l'installation d'unités de l'armée soviétique sur le territoire de la Hongrie. La délégation de l'Union soviétique juge nécessaire de repousser résolument les tentatives visant à imposer à l'Organisation des Nations Unies l'examen de ce point. Cette question relève uniquement de la compétence des Gouvernements de la Hongrie et de l'Union soviétique; elle sera réglée, non pas comme le souhaiteraient M. Lodge et certains autres représentants, mais dans l'intérêt des travailleurs hongrois et des peuples de tous les autres pays socialistes, sur la base des accords qu'ils ont conclus entre eux sur un pied d'égalité, dans l'intérêt de leur sécurité et avec le souci d'assurer des conditions normales favorables au travail pacifique de leurs peuples.

170. La présence temporaire des troupes soviétiques en Hongrie, conformément au Traité de Varsovie, est rendue nécessaire, avant tout, par la situation internationale due à l'existence du bloc agressif de l'Atlantique nord et à la remilitarisation de l'Allemagne occidentale, où les forces de la revanche se font de plus en plus actives. Elle s'impose également du fait que les Etats-Unis et d'autres pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord maintiennent d'importants contingents de troupes ainsi que des bases sur des territoires étrangers proches des frontières des pays socialistes, qu'ils mènent une action subversive contre ces pays et qu'ils sabotent la conclusion d'un accord sur le désarmement et sur l'interdiction de l'arme atomique.

171. C'est en voin également que l'on s'efforce ici de décrier la politique pacifique de l'Union soviétique ou les relations qui existent entre les pays du camp socialiste, et surtout les relations entre l'Union soviétique et la Hongrie. Ces tentatives ne sont d'ailleurs pas faites au hasard. La cohésion des pays socialistes a été un obstacle insurmontable pour les interventionnistes impérialistes. Les gouvernements de ces pays protègent avec vigilance les intérêts de tous les peuples socialistes frères, et c'est en vain que les milieux réactionnaires essaient de venir à bout de ces peuples un par un.

172. Les relations entre pays socialistes sont fondées sur les principes de la complète égalité des droits, du respect de l'intégrité territoriale, de l'indépendance des Etats, de la souveraineté, de la non-intervention dans les affaires intérieures et de l'entraide fraternelle. De telles relations mutuelles ne peuvent exister qu'entre les pays socialistes, qui sont unis par l'idée commune de la lutte pour le progrès rapide de l'humanité, pour le renforcement de la paix et de la sécurité, pour l'heureux développement de tous les pays socialistes. C'est précisément sur ces principes que reposent les relations entre l'Union soviétique et la République populaire hongroise, comme celles qui unissent l'Union soviétique aux autres pays socialistes.

173. Depuis qu'existe la République populaire hongroise, l'Union soviétique a fourni une aide considérable au peuple hongrois en vue de la construction du socialisme. Cette aide s'est traduite par l'octroi de crédits aux conditions les plus avantageuses, la fourniture d'un outillage industriel, l'envoi de spécialistes, la faculté de metère à profit l'expérience acquise par l'Union soviétique dans la construction du socialisme.

174. Les relations économiques entre l'Union soviétique et la Hongrie reposent sur le principe de l'égalité des deux parties. Si le peuple soviétique apporte au peuple hongrois une aide économique considérable, ce n'est pas parce qu'il désire écouler certains excédents, comme c'est fréquemment le cas dans le monde capitaliste; l'aide qu'il donne à ses amis hongrois dans la construction du socialisme est motivée par les grands principes de l'internationalisme prolétarien.

175. S'inspirant de ces principes, l'Union soviétique, de même que d'autres pays du camp socialiste, a accordé, après l'écrasement de l'émeute contre-révolutionnaire, une aide importante au peuple hongrois dans le travail de reconstruction qu'il poursuit pour éliminer les conséquences de l'insurrection.

176. Ces faits démentrent que les fables que répand la propagande américaine, et notamment celles que raconte ici M. Lodge, ne correspondent nullement la réalité et ont pour but de tromper l'opinion mondiale. Point n'est besoin de dire que toutes ces fables ont été incorporées dans le rapport du Comité spécial, avec la même intention évidente.

177. Le rapport du Comité spécial, soumis à la présente session de l'Assemblée, prouve d'une façon éclatante que les milieux agressifs des Etats-Unis poursuivent obstinément leurs tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire hongroise, qu'ils entendent se servir de l'Organisation des Nations Unies pour atteindre leurs buts étroitement égoïstes et préjudiciables à la paix et à la sécurité des peuples. L'activité de ce comité n'a rien à voir avec les principes de l'Organisation des Nations Unies, ni avec l'intention d'aider le peuple hongrois. Cette activité ne fait que saper l'autorité de l'Organi-

sation des Nations Unies, elle envenime la situation internationale et crée, par là même, une nouvelle menace contre la paix,

178. Après avoir constitué le Comité spécial et fait grand bruit à ce sujet, les promoteurs de cette campagne dirigée contre les pays du camp socialiste espèrent pouvoir continuer ainsi à détourner l'attention des Nations Unies des problèmes urgents que pose la situation internationale, de leurs entreprises agressives dans le Proche-Orient et le Moyen Orient et dans d'autres parties du monde.

d'autres parties du monde. 179. Le tapage que l'on a fait autour des travaux et du rapport du Comité a suscité l'indignation des milieux progressistes du monde entier. En Hongrie, les travailleurs protestent avec indignation contre cette intervention, faite sous le couvert de l'Organisation des Nations Unies, dans les affaires intérieures de leur Etat souverain. Dans toute la Hongrie se tiennent des meetings et des réunions de masse où les ouvriers, les paysans et les intellectuels flétrissent publiquement les organisateurs de cette vile campagne dirigée contre la Hongrie populaire et destinée à préparer le terrain en vue de nouvelles aventures contre-révolutionnaires. 180. Les promoteurs de cette campagne doivent bien se dire que les travailleurs hongrois ont compris depuis longtemps le sens véritable des événements qui se sont produits en Hongrie pendant la rébellion de l'an dernier. Les auteurs de ce fatras de mensonges et de calomnies que l'on appelle pompeusement le rapport

du Comité spécial des Nations Unies font erreur s'ils

pensent tromper qui que ce soit par leurs inventions.

Les fables répandues au sujet des événements de

Hongrie suscitent l'indignation légitime des travailleurs hongrois, qui exigent que l'on mette fin à cette provocation que constitue l'examen de la question de Hongrie à l'Organisation des Nations Unies, 181. La délégation de l'Union soviétique signale aux

181. La délégation de l'Union soviétique signale aux membres de l'Assemblée que l'activité du Comité spécial—de même que le débat antérieur consacré à la question de Hongrie—a porté un coup sensible au prestige de l'Organisation des Nations Unies. A l'heure actuelle, nous assistens à de nouveaux efforts de la part de ceux qui veulent utiliser l'Organisation des Nations Unies pour intervenir brutalement dans les affaires intérieures de la Hongrie et faire ainsi de l'Organisation un instrument de la politique étrangère des Etats-Unis. Je pense, notamment, au projet de résolution dont l'Assemblée est saisie, qui a été élaboré

dans l'enceinte du Département d'Etat des Etats-Unis et que l'on voudrait maintenant imposer à la présente

session. La délégation de l'Udan soviétique s'élève

contre cette exploitation impudence de l'Organisation

des Nations Unies, au mépris de la Charte et au détri-

ment de la paix et de la sécurité des peuples. Nous croyons devoir souligner que la responsabilité de cette situation inadmissible incombe avant tout aux milieux réactionnaires des Etats-Unis et à ceux qui s'associent à cette entreprise honteuse et préjudiciable à la cause de la paix.

182. La délégation de l'Union soviétique exhorte l'Assemblée générale à mettre fin à ce jeu politique

La séance est levée à 17 h. 45.

dangereux et à retirer de son ordre du jour la pré-

tendue question hongroise.